

Délibération : N°2024-03-14 : 03

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM s'est réuni en séance plénière le jeudi 14 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX :

Point à l'ordre du jour : • Approbation du compte financier 2023.

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	26
Membres présents :	18
Dont membres ayant voix délibérative :	15
Membres représentés ayant voix délibérative :	3
Quorum :	13

Considérant le rapport de gestion de l'ordonnateur et le bilan comptable et les documents y étant attachés en annexe,

Après échanges avec les membres du conseil d'administration, Il est proposé d'approuver le compte financier 2023 en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :
Membres présents : 15
Pour : 15 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

le compte financier 2023 avec 15 voix pour

Fait à Montpellier, le 14 mars 2024
Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX



Délibération n° 2024-03-14 :03 Compte financier 2023

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104,

Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 115.98 ETPT, dont 97.39 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 18.59 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 13 200 307,70 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 8 869 931.06 € personnel
 - 2 684 869.67 € fonctionnement et intervention
 - 1 645 506.97 € investissement
- 12 794 863.73 € de crédits de paiement dont :
 - 8 869 931.06 € personnel
 - 2 988 719.31 € fonctionnement et intervention
 - 936 212.36 € investissement
- 13 976 217.15 € de recettes
- + 1 181 354.42 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- +768 548.55 € de variation de trésorerie
- -89 643.82 € de résultat patrimonial
- + 607 819.78 € de capacité d'autofinancement
- + 274 118.06 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de – 89 643.82 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le rapport du ou des commissaires aux comptes est joint à la présente délibération.

Fait à MONTPELLIER, le 14/03/2024.

Le président du conseil d'administration,

Philippe LYX

CONSEIL D'ADMINISTRATION

14 MARS 2024

COMPTE FINANCIER 2023
RAPPORT DE GESTION DE L'ORDONNATEUR



Chimie Montpellier

Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP), a apporté trois grandes évolutions dans l'approche de la situation financière des établissements publics :

- La mise en œuvre d'une comptabilité budgétaire distincte de la comptabilité générale : pour rappel, la comptabilité générale enregistre des opérations de dépenses seulement lors de la certification du service fait par l'ordonnateur, moment qui constate la naissance d'une dette à l'égard d'un tiers, on parle alors de « droit constaté ». Ce même principe s'applique pour les recettes.

La comptabilité budgétaire est quant à elle impactée en deux temps : d'une part, en amont, dès l'engagement juridique de l'établissement, ce qui se traduit par l'enregistrement d'une autorisation d'engagement (AE) et d'autre part en aval, lors de son règlement au fournisseur la constatation d'un crédit de paiement (CP).

- L'approche pluriannuelle qui en découle :
Le mode d'enregistrement en comptabilité budgétaire, en séparant dans le temps le fait générateur (AE) de sa réalisation effective (CP), permet un suivi pluriannuel des dépenses. Cela offre une vision plus dynamique de l'exécution budgétaire en autorisant une reprogrammation des crédits en fonction de l'avancement des projets, tandis que jusqu'alors ce suivi ne pouvait s'opérer que par le mécanisme des reports. Cela est particulièrement sensible pour évaluer les effets des contrats pluriannuels ou des opérations de travaux.
- Une analyse de la soutenabilité désormais essentiellement basée sur une logique de trésorerie :
S'appuyant largement sur les impacts en termes d'encaissement et de décaissement, la comptabilité budgétaire comporte donc une forte dimension trésorerie. Alors que l'appréciation de la situation financière d'un établissement portait jusqu'alors uniquement sur l'analyse d'agrégats comptables en droits constatés (résultat, Capacité d'autofinancement, variation du fonds de roulement), l'examen du niveau de trésorerie eu regard des engagements vient désormais très largement compléter cette approche.

L'article 180 du décret GBCP instaure une double autorisation budgétaire et une double exécution des dépenses en autorisation d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) :

- Les autorisations d'engagements constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pendant l'exercice, les paiements afférents pouvant intervenir les années ultérieures.
- Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être décaissées pendant l'exercice.

Le pilotage des AE relève de l'ordonnateur, celui des CP relève de l'agent comptable.

Les ouvertures de crédits sont réparties dans trois enveloppes :

- Personnel
- Fonctionnement
- Investissement

La structure de ce rapport de gestion de l'ordonnateur aborde une présentation en deux parties :

L'exécution budgétaire de l'exercice 2023

La situation patrimoniale de l'exercice 2023

Table des matières

Préambule	4
Le contrat d'objectif, de moyens et de performance (2023-2025).....	4
La convention d'association RH ENSCM/UM	4
La mise en place des contrats de professionnalisation.....	4
Une année restant marquée par une augmentation de la contrainte financière	4
Crise énergétique et inflation.....	4
Hausse du point d'indice qui n'est pas totalement compensée	4
Droits d'inscription	4
La réalisation budgétaire.....	4
La réalisation budgétaire de l'exercice 2023.....	4
Les taux d'exécution.....	5
Les recettes	6
La subvention pour charge de service public (SCSP).....	6
Les recettes de fiscalité affectée : CVEC.....	6
Les autres financements publics de l'ENSCM	6
Les recettes propres	7
Les droits d'inscription	7
La contribution du CFA	7
Les mises à disposition de locaux.....	7
La taxe d'apprentissage.....	7
Les recettes des mises à disposition de personnels.....	7
Une cession de l'actif.....	7
Les recettes fléchées	7
Les dépenses	7
Les autorisations d'emploi	7
Les dépenses de masse salariale	9
Les dépenses de fonctionnement	10
Les dépenses d'investissement	11
L'équilibre financier.....	11
La situation patrimoniale	12
Le résultat et le niveau de fonds de roulement	12
Conclusion	13

Préambule

Gouvernance

Le contrat d'objectifs, de moyens et de performance (2023-2025)

Une nouvelle dynamique contractuelle pour les établissements et la tutelle. L'ENSCM fait partie des 34 établissements pilote avec l'université de Montpellier dans le cadre de l'EPE (fin 2023).

La convention d'association RH ENSCM/UM

L'ENSCM et l'UM ont signé une convention relative aux modalités de gestion des ressources humaines et à l'accompagnement des personnels.

La mise en place des contrats de professionnalisation

11 contrats de professionnalisation ont été signés à la rentrée universitaire 2023. La gestion de ce dispositif est effectuée en collaboration avec le service de formation continue de l'UM. Ces 11 contrats ont généré une ressource de près de 90K€.

Une année restant marquée par une augmentation de la contrainte financière

Crise énergétique et inflation

La crise énergétique de 2022 poursuit ses effets en 2023. Les nouveaux tarifs applicables sur l'exercice 2023 subissent une augmentation sans précédent. Le gouvernement a mis en place un amortisseur électrique permettant de réduire le coût. Le surcoût en électricité est calculé à 183k€ (périmètre immobilier retraité). Un plan de sobriété a été rédigé, présenté devant les instances et transmis aux tutelles fin 2022. Ce plan a permis de limiter les consommations. C'est pourquoi la prévision de dépense liée aux fluides fut très délicate durant l'exercice 2023 comme en témoignent les budgets rectificatifs adoptés au long de l'année.

L'inflation est plus difficile à caractériser. L'ensemble des dépenses réalisées par l'établissement ont été impactées par une augmentation (papier, équipements de protection...).

Hausse du point d'indice qui n'est pas totalement compensée

La hausse du point d'indice a été opérée dès le 1^{er} juillet 2023 L'Etat a décidé de compenser cette dépense nouvelle en 2023 mais à hauteur de 75%. Cette hausse du point d'indice dont le surcoût est évalué à 268 k€ s'est accompagnée de diverses mesures salariales adoptées à l'été 2023.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription ont été stables par rapport à 2022

La réalisation budgétaire

La réalisation budgétaire de l'exercice 2023

La réalisation budgétaire 2023 est arrêtée à :

- 8 869 931.06€ en AE et CP de dépense de personnels (dont 2 469 078€ de cotisations pensions civiles)
- 2 684 869.67€ en AE et 2 988 719.51€ en CP de dépenses de fonctionnement
- 1 645 506.97€ en AE et 936 212.36€ en CP de dépenses d'investissement

Soit un total de 13 200 307.70€ d'AE et 12 794 862.93€ de CP.

Le montant des recettes encaissées est de 13 976 217.15€.

Le solde budgétaire est excédentaire à hauteur de 1 181 354.42€.

Lors du dernier BR, la situation prévisionnelle était la suivante :

- 9 018 976€ en AE et CP de dépense de personnels (dont 2 462 356€ de cotisations pensions civiles)
- 3 404 683.18€ en AE et 3 821 254.98€ en CP de dépenses de fonctionnement
- 1 729 332.58€ en AE et 1 158 282.96€ en CP de dépenses d'investissement

Soit un total de 14 152 991.76€ d'AE et 13 998 513.96€ de CP.

Le montant prévisionnel des recettes encaissées : 13 705 224.85€.

Soit un solde budgétaire déficitaire à hauteur de 293 289.11€.

Les taux d'exécution

Ces taux d'exécution sont calculés en fonction des dernières prévisions du BR3.

2023	BUDGET AE	BUDGET CP	CONSO AE	CONSO CP	Solde AE	Solde CP	Taux exéc AE	Taux exéc CP
Personnels	9 018 976,00	9 018 976,00	8 869 931,06	8 869 931,06	149 044,94	149 044,94	98,35%	98,35%
Fonctionnement	3 404 683,18	3 821 254,98	2 684 869,67	2 988 719,51	719 813,51	832 535,47	78,86%	78,21%
Investissements	1 729 332,58	1 158 282,98	1 645 506,97	936 212,36	83 825,61	222 070,62	95,15%	80,83%
total	14 152 991,76	13 998 513,96	13 200 307,70	12 794 862,93	952 684,06	1 203 651,03	93,27%	91,40%

Les taux d'exécution sont moins performants que ceux de l'année passée.

2022	BUDGET AE	BUDGET CP	CONSO AE	CONSO CP	Solde AE	Solde CP	Taux exéc AE	Taux exéc CP
Personnels	8 932 063,00	8 932 063,00	8 868 749,00	8 868 749,00	63 314,00	63 314,00	99,29%	99,29%
Fonctionnement	3 419 286,00	3 404 026,00	3 249 424,00	2 823 341,00	169 862,00	580 685,00	95,03%	82,94%
Investissements	1 597 931,00	1 737 038,00	1 473 822,00	1 319 077,00	124 109,00	417 961,00	92,23%	75,94%
total	13 949 280,00	14 073 127,00	13 591 995,00	13 011 167,00	357 285,00	1 061 960,00	97,44%	92,45%

La prévision de masse salariale est moins bien ajustée que sur l'exercice 2022 mais reste convenable avec un taux de réalisation à 98.35%.

La prévision de l'enveloppe de fonctionnement, malgré les derniers ajustements du BRn°3 s'exécute avec un taux de réalisation de 78.86% en AE et 78.21% en CP.

Ces écarts s'expliquent par une sous consommation des crédits prévus pour l'électricité notamment du fait de la difficulté de calculer au plus juste les dernières factures de l'exercice.

Une sous consommation est également constatée pour les crédits budgétisés pour l'accès aux ressources numériques. La convention de contribution avec l'Université de Montpellier n'ayant pu aboutir, les sommes dues n'ont pu être versées, ce qui a conduit à la constitution d'une provision pour charge à la fin de l'exercice 2023.

Enfin la prévision de la contribution pour le fonctionnement du bâtiment BALARD a connu également des variations importantes qui n'ont pu être stabilisées lors du dernier BR.

La prévision de l'enveloppe d'investissement elle s'améliore par rapport à l'exercice précédent, les crédits non consommés sont identifiés principalement sur l'enveloppe dédiée aux TP avec le report d'une opération sur l'exercice 2024.



Chimie Montpellier

Les recettes

Les recettes (tableau 2) s'élèvent à 13 976 217€. La prévision du dernier BR s'établissait à 13 705 224€. L'écart provient de la Subvention de charges pour service public non connue lors du BR3 et qui enregistre une variation positive de 240k€.

La subvention pour charge de service public (SCSP)

Le montant de la SCSP a évolué au cours de l'année 2023 :

	Pré-notification 11.2022	Notification initiale 03.2023	Notification intermédiaire 07.2023	Notification définitive 12.2023
Masse salariale	8 364 248	8 403 306	8 395 734	8 619 459
Fonctionnement	1 176 143	1 155 784	1 147 742	1 163 763
Total	9 540 391	9 559 090	9 543 476	9 783 222

La notification de décembre 2023 vient compenser à hauteur de 75% les mesures salariales mises en œuvre à l'été 2023 (augmentation du point d'indice, revalorisation des bas salaires, prime pour l'emploi...)

Les recettes de fiscalité affectée : CVEC

La recette attendue en BR3 était prévue à hauteur des encaissements de l'année soit 29 985€. L'établissement est destinataire d'une notification en début d'exercice basée sur les effectifs déclarés à la rentrée universitaire affectée d'un taux de financement de 43€ par élève pour 2023. Un complément est versé en juillet pour établir le droit final en fonction d'une péréquation du produit total national de la CVEC, le taux est donc révisé à 70.39€.

Les autres financements publics de l'ENSCM

Le montant prévu lors du dernier BR était de 755 919€. Le total des recettes liées aux financements publics globalisés réalisés est de 698 356€. En premier lieu, il s'agit des soldes perçus de 4 contrats de recherche dont 3 avec un financement FEDER qui ont été justifiés sur l'exercice 2023 :

- Le projet M2LAB pour un montant de 290k€
- Le projet NOMAC OPV pour un montant de 111k€
- Le projet HYDROMIC pour un montant de 97k€
- Et le projet PRIME MUSE 4 en partenariat avec l'université de Montpellier

En second lieu, il s'agit des versements des appels à projets dans le cadre de projets liées à la formation

- Le projet RESPECT : 73K€
- Le projet COMPAS : 6K€
- Le projet PROPEDA : 16K€
- Le projet PACTE : 58K€
- Le projet PRI IDIL : 7K€



Chimie Montpellier

Les recettes propres

Le montant prévu lors du dernier BR était de 1 087 539€. Les recettes propres globalisées réalisées atteignent le montant de 1 162 284€. Les différentes recettes encaissées à ce titre sont :

Les droits d'inscription

Pour 133k€, le montant est stable par rapport à 2022 avec peu de variation dans les effectifs

La contribution du CFA

La contribution du CFA à l'apprentissage pour 746k€ est en augmentation sous l'effet du nombre croissant d'étudiant inscrits en apprentissage (+96k€)

Les mises à disposition de locaux

Pour 36k€, ce poste est en diminution du fait de la fin d'exploitation du site de la Galera. L'établissement cherche à développer cette source de recettes propres en mettant à disposition les locaux selon des tarifs révisés par le conseil d'administration.

La taxe d'apprentissage

Pour 60k€ en légère augmentation par rapport aux recettes encaissées en 2022 (+6k€).

Les recettes des mises à disposition de personnels

Pour 48k€ (conventions temporaires de MAD de personnels)

Une cession de l'actif

Le produit de la cession d'un terrain du site de la Galera qui n'avait pas été porté à l'actif de l'établissement, le produit de la cession est encaissé pour 50k€ en 2023.

Les recettes fléchées

Le montant prévu lors du dernier BR était de 2 288 305€. Le total des recettes liées aux recettes fléchées réalisé est de 2 302 370€. Il s'agit des recettes perçues pour le financement de projets fléchés.

- Les recettes perçues au titre du CPER 2021-2027 : le solde de l'opération « MEBE/SWAX » du CPER 2021-2027 pour 88k€ et des avances perçues pour l'opération « RMN 600 et Système de sorption » pour 730 k€ (50k€ de la région, et 680k€ des UMR et du CNRS).
- Les recettes perçues au titre du CARNOT, l'abondement 2023 en avance pour 801k€ et les soldes des abondements 2016, 2017 et 2018 pour 185k€.
- Les recettes encaissées au titre des contrats ERASMUS : les soldes du contrat ERASMUS MIC et le solde du contrat ERASMUS STAGE 20 pour 74k€ et les avances perçues pour le contrat ERASMUS ETUDES ET STAGES 22 ET 23 pour 225k€.
- Les recettes provenant des ANR ; il s'agit principalement des soldes suite à la justification des projets ou dans une moindre mesure des avances pour les contrats non encore terminés. Le total pour les ANR est de 180k€.

Les dépenses

Les autorisations d'emploi

Écart entre la prévision (BR3 2023) et l'exécution 2023 :

La prévision d'exécution affichait une consommation moyenne annuelle de 115.49 ETP dont 96.49 ETP sous plafond Etat et 19 ETP d'emplois financés hors SCSP. L'exécution globale est de 112.5 ETP soit une exécution de 97.4%.

La prévision du plafond Etat passe de 96.49 ETP à une exécution de 97.50 ETP soit un dépassement de 1%.
La prévision du plafond sur ressources propres passe de 19 ETP à une exécution de 15 ETP soit une exécution de 78.94 %.

	ETP	BR3 2023	EXEC. 2023
PLAFOND ETAT (1)	EC & ENS. TITULAIRE	38,83	39
	BIATSS TITULAIRE	38,66	37,5
	E et EC NON TITULAIRE	15	15
	BIATSS NON TITULAIRE	4	6
	TOTAL	96,49	97,5
PLAFOND RESSOURCES PROPRES (2)	CDD ENS. RECHERCHE	12	9
	BIATSS NON TITULAIRE	7	6
	TOTAL	19	15
ENSCM (1)+(2)	TOTAL	115,49	112,5

Les écarts entre le BR3 2023 et l'exécution 2023 s'expliquent par :

- Pour le plafond état :
Un Enseignant du second degré passe de 80% à 100 %
BIATSS titulaire : départ de la DGS, arrivée d'un agent au service RH et un agent passe à 90%
CDD BIATSS : 2 recrutements
- Pour le plafond ressources propres :
CDD ENS. Recherche : diminution des contrats de recherche
CDD BIATSS : recrutement d'un CDD RSO et 2 démissions (SVE et CARNOT)

Evolution des emplois entre 2022 et 2023 :

La consommation 2022 des ETP est de 122.99 ETP contre 112.50 ETP en 2023, soit -10.49 ETP.

- **Emplois sous plafond Etat :** le plafond d'emplois notifié par l'Etat est fixé à 120 ETP. La consommation 2023 sous plafond Etat est de 97.50 ETP, soit -2.49 ETP par rapport à 2022. Le principal facteur d'évolution concerne les départs à la retraite de 2 EC et 2 BIATSS ainsi que le départ de la DGS en novembre 2023. Concernant les arrivées, nous notons le recrutement d'une BIATSS titulaire en octobre 2023 ainsi que 2 CDD BIATSS.
- **Emplois financés hors SCSP :** la consommation des ETP est en baisse de -8 ETP. Ceci s'explique par la baisse progressive des contrats de recherche.

	ETP	2022	2023
PLAFOND ETAT (1)	EC & ENS. TITULAIRE	40,83	39
	BIATSS TITULAIRE	39,66	37,5
	E et EC NON TITULAIRE	15,5	15
	BIATSS NON TITULAIRE	4	6
	TOTAL	99,99	97,5
PLAFOND RESSOURCES PROPRES (2)	CDD ENS. RECHERCHE	13	9
	BIATSS NON TITULAIRE	10	6
	TOTAL	23	15
ENSCM (1) +(2)	TOTAL	122,99	112,5

Les dépenses de masse salariale

Les dépenses de masse salariale passent de 8 868 749€ en 2022 à 8 869 931€ en 2023.

	Variation entre 2022 & 2023
PLAFOND ETAT	104 631
PLAFOND RESSOURCES PROPRES	- 102 997
ECART	1 634

Entre 2022 et 2023, la consommation de la masse salariale de l'ENSCM a augmenté de 1 634 €. Plusieurs facteurs expliquent le niveau du maintien des dépenses alors que le point d'indice a augmenté en juillet 2023 et qu'il y a été accompagné de mesures salariales. Le coût du point d'indice en 2022 se monte à 115 000€ contre 268 000€ en 2023. Nous constatons entre 2022 et 2023 les principales évolutions suivantes :

	Variation entre 2022 & 2023	
PLAFOND ETAT	Départ à la retraite 2 EC	- 82 062
	Départ à la retraite 2 BIATSS	- 148 211
	Détachement EC	- 25 936
	Détachement BIATSS	- 25 065
	Départ BIATSS	- 54 477
	Arrivée BIATSS	54 803
	Repyramidage en PR	11 660
	CDD BIATSS	54 185
	Apprenti	11 376
	ATER	20 323
	Doctorant	- 15 921
	Point d'indice	163 000
	GVT positif	54 213
	Prime pouvoir d'achat oct. 2023	35 308
	HC titulaire	- 379
	HC intervenant extérieur	18 019
	GIPA	7 460
PLAFOND RESSOURCE PROPRE	CDD Ens. Recherche	- 130 971
	Doctorant	4 279
	CDD BIATSS	- 13 536

Les dépenses de personnel en 2023 s'élèvent à 8 869 931 €. Le taux d'exécution de la masse salariale est de 99.7 % par rapport au BI 2023 (8 892 872 €). Le taux d'exécution de la masse salariale est de 98.35% par rapport au BR3 2023 (9 018 976 €).

Les dépenses de fonctionnement

De manière analytique les dépenses de fonctionnement se répartissent de la façon suivante selon les axes retenus :

Fonctionnement	BUDGET AE	BUDGET CP	CONSO AE	CONSO CP	Solde AE	Solde CP
ETABLISSEMENT	1 340 961,16	1 636 790,79	966 009,67	1 239 328,49	374 951,49	397 462,30
FORMATION	547 138,58	555 119,09	513 899,71	502 977,58	33 238,87	52 141,51
RECHERCHE	1 516 583,44	1 629 345,10	1 204 960,21	1 246 413,24	311 623,23	382 931,86
TOTAL	3 404 683,18	3 821 254,98	2 684 869,59	2 988 719,31	719 813,59	832 535,67

Par comparaison en 2022, les dépenses de fonctionnement s'établissaient à 3.2 Md'€ en AE et 2.8Md'€ en CP. La prévision est globalement conforme à l'exécution à l'exception des cas évoqués infra sur les taux d'exécution. Concernant les dépenses liées à l'établissement et à son fonctionnement général 966k€ d'AE et 1.2Md'€ en CP

Les principales dépenses de l'axe établissement sont :

- Les dépenses du patrimoine pour le fonctionnement et l'entretien du site et sa viabilisation : 410 k€ en AE et 695 k€ en CP
- Les dépenses informatiques : 281k € en AE et 321k € en CP.
- Les dépenses transverses à l'établissement (adhésions institutionnelles, commissaires aux comptes, frais de missions ...) pour 160k€ en AE et 130k€ en CP
- Les dépenses liées aux ressources humaines (formation des personnels notamment) pour 68k€ en AE et 58 k€ en CP
- Les dépenses de communication pour 33 k€ en AE et 49 k€ en CP

Concernant les dépenses de l'axe formation, elles sont arrêtées à 514 k€ en AE et 502 k€ en CP. Sont regroupées sous cet axe :

- Les dépenses directement liées à l'apprentissage (403 A) telles que les bourses de mobilité et les frais de déplacement des enseignants en visite des étudiants en stage : 33k€ en AE et CP
- Les dépenses liées à la mise en œuvre des enseignements (403 E) pour 107k€ en AE et 95k€ en CP.
- Les dépenses de mobilités internationales (403RI) pour 192 k€ en AE et CP
- Les dépenses pour le fonctionnement des TP à hauteur de 140k€ en AE et CP
- Les dépenses liées à la vie étudiante pour 40k€ en AE et CP

Concernant les dépenses de l'axe recherche le montant s'élève à 1.2Md'€ en AE et CP. Sont regroupées sous cet axe :

- Les dépenses liées aux études doctorales pour 13k€ en AE et CP
- Les dépenses de fonctionnement des UMR rattachées à l'ENSCM : ces dépenses s'élèvent à 368 k€ en AE et 413k€ en CP
- Les dépenses liées au fonctionnement du site BALARD RECHERCHE pour 522k€ en AE et CP sur les bases de la convention de partenariat avec le CNRS et L'Université de Montpellier.
- Les dépenses relatives au fonctionnement du pilote Chemlab pour 17 k€ en AE et CP.
- Enfin sont également retracées sous l'axe recherche les dépenses de l'institut Carnot à hauteur de 267k€ en AE et CP

Les dépenses d'investissement

De manière analytique les dépenses d'investissement se répartissent de la façon suivante selon les axes retenu :

Investissements	BUDGET AE	BUDGET CP	CONSO AE	CONSO CP	Solde AE	Solde CP
ETABLISSEMENT	162 563,65	207 243,31	106 669,61	155 249,32	55 894,04	51 993,99
FORMATION	55 005,00	84 041,90	28 428,39	42 946,84	26 576,61	41 095,06
RECHERCHE	1 513 876,38	869 110,22	1 512 521,42	740 128,65	1 354,96	128 981,57
TOTAL	1 731 445,03	1 160 395,43	1 647 619,42	938 324,81	83 825,61	222 070,62

Sur l'axe établissement les dépenses d'investissement s'élèvent à 106k€ en AE et 155k€ en CP. Il s'agit de dépenses d'investissement informatique pour 100k€ en AE et 150k€ en CP et celles relatives au patrimoine à hauteur de 6k€ en AE et CP.

Pour l'axe formation, ce sont les dépenses liées aux équipements des TP qui sont identifiées, une opération a été reportée en 2024, ce qui explique la différence par rapport au budget prévisionnel. La dépense s'élève à 28k€ en AE et 43 k€ en CP

Enfin sur l'axe recherche, sont identifiées des dépenses d'investissement des UMR rattachées à l'ENSCM pour 150k€ en AE et 125k€ en CP et les dépenses de l'institut CARNOT pour 25k€ en AE et CP.

C'est également sur l'exercice 2023 qu'a été notifié le marché relatif à la seconde opération du CPER 2021-2027 pour l'acquisition d'un RMN600 et d'un système de sorption pour un montant de 1.3 Md'€ en AE et les CP consommés en 2023 correspondent aux montants des avances versées dans le cadre du marché pour l'acquisition de ces deux équipements.

Le dénouement de l'opération devrait se réaliser sur l'exercice 2024 voire 2025.

L'équilibre financier

L'équilibre financier s'analyse dans le tableau 4 de la liasse budgétaire. Ce tableau permet de déterminer si l'établissement franchit le seuil d'un besoin de financement qui, alors, est à couvrir par un prélèvement sur la trésorerie ou si l'établissement est en excédent de financement qui vent abonder la trésorerie.

Pour l'exercice 2023, le montant des décaissements non budgétaire est de 778 951€. Les décaissements non budgétaires retracent les opérations pour compte de tiers (mobilités ERASMUS et TVA) ces décaissements sont couverts pour l'exercice par des encaissements à hauteur de 366 145€ auxquels s'ajoutent l'excédent budgétaire de l'année de 1 184 354€ ce qui porte la couverture des besoins de financement à hauteur de 1 547 499€.

La trésorerie au 31/12/2023 est donc abondée de 768 549€ dont un abondement de trésorerie fléchée à hauteur de 437 787€ et de trésorerie non fléchée à hauteur de 330 762€. La trésorerie au 31/12/2023 s'élève à 4 953 648.20€



Chimie Montpellier

La situation patrimoniale

Le résultat et le niveau de fonds de roulement

La première partie du tableau permet d'identifier le compte de résultat :

- Les charges s'élèvent à 13 260 141€ (en 2022 : 13 027 424€)
 - Charges de personnels : 8 735 143,38€ (en 2022 : 8 721 531.25€)
 - Charges de fonctionnement : 4 477 740 € (en 2022 : 4 292 281€) dont 1 451 607 de dotations aux amortissements et provisions.
- Les produits s'élèvent à 13 170 497€ (en 2022 : 12 860 014€)
 - Subventions de l'État : 10 773 290€ (en 2022 : 10 560 254€)
 - Fiscalité affectée : 29 985€ (en 2022 : 18 271€)
 - Autres subventions : 379 606.63€ (en 2022 : 409 804€)
 - Autres produits : 1 987 616€ (en 2022 : 1 871 685€) dont 698 695€ de quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice.

Le compte de résultat présente une perte de -89 643.82€. Pour mémoire, il s'élevait en 2022 à -167 412€.

Le dernier BR de l'année présentait un compte de résultat prévisionnel déficitaire à hauteur de 484 609€. L'exécution du compte de résultat et les écarts par rapport à la prévision sont identifiés sur les crédits non consommés en CP en exécution budgétaire. Au regard de la conjoncture de 2023 et de la contrainte financière le compte de résultat se rapproche de l'équilibre. L'établissement assure la couverture financière de ses investissements par une mobilisation de la CAF et dégage un apport au fond de roulement.

La CAF est déterminée par le résultat de l'exercice : -89 643€

Des dotations aux amortissements et aux provisions : +1 451 606€

Des reprises sur amortissements, dépréciations et provisions : -5 448€

Des produits de cession d'éléments de l'actif : - 50 000€

De la quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice : - 698 695€

Soit une capacité d'autofinancement de 607 819€

Cette capacité d'autofinancement vient assurer une partie des investissements de l'école.

Les investissements pour 2023 s'élèvent à 936 069€.

Ces investissements sont couverts par la CAF à hauteur de 607 819€, par des financements spécifiques de l'état (y compris ANR) pour 539 669€, par des tiers autres que l'état pour 12 698€ et enfin par la cession de la parcelle de terrain située à la Galera pour 50 000€.

Ce qui porte les ressources à 1 210 187€ soit un apport de fonds de roulement de 274 118€. Le fonds de roulement au 31/12/2023 s'élève à 3 691 484€ soit 114 jours exprimé en nombre de jours de fonctionnement.



Chimie Montpellier

Conclusion

L'ENSCM parvient à contrôler son déficit. Diverses actions ont été mises en place dans le cadre du plan de sobriété et ont permis de limiter les impacts de la crise énergétique. Le contexte était pourtant favorable à une plus nette dégradation de la santé financière de l'établissement.

La vigilance et la prudence doivent donc rester à l'ordre du jour pour garantir la réalisation de nos missions en maintenant leurs qualités et l'ambition du projet stratégique. Le développement de nouvelles ressources propres doit s'accroître pour permettre un retour à l'équilibre financier.



Le Directeur de l'ENSCM

Pascal DUMY

**BILAN COMPTABLE
(Avant répartition)
EXERCICE 2023**

Etablissement université	Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)			Date 30.01.2024
Année 2023				Heure 14:44:20
Période 01 à 15				Page 2
ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	259 158,52	-227 732,39	31 426,13	41 954,62
Immobilisations corporelles	19 059 268,84	-14 549 546,63	4 509 722,21	4 853 816,56
Terrains				
Constructions	71 603,68	-16 715,21	54 888,47	58 523,64
Installations techniques, matériels et outillage	15 304 225,15	-11 644 187,78	3 660 037,37	4 084 245,80
Collections				
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	3 464 008,01	-2 888 643,64	575 364,37	598 394,24
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur commandes	219 432,00		219 432,00	112 652,88
Immobilisations reçues par leg ou donation				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières	22 000,00		22 000,00	22 000,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	19 340 427,36	-14 777 279,02	4 563 148,34	4 917 771,18
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	9 152,54		9 152,54	12 561,93
Créances	4 751 232,11	-19 437,50	4 731 794,61	6 380 220,47
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	4 401 124,02		4 401 124,02	6 173 675,90
Créances clients et comptes rattachés	346 111,49	-19 437,50	326 673,99	198 047,97
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs	3 996,60		3 996,60	8 496,60
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	61 052,60		61 052,60	71 713,79
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	4 821 437,25	-19 437,50	4 801 999,75	6 464 496,19
TRESORERIE				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>	4 953 648,20		4 953 648,20	4 185 099,65
<i>Autres</i>				
TOTAL TRESORERIE	4 953 648,20		4 953 648,20	4 185 099,65
<i>Comptes de régularisation</i>				
<i>Ecarts de conversion Actif</i>				
TOTAL GENERAL	29 115 512,81	-14 796 716,52	14 318 796,29	15 567 367,02

Etablissement université	Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)	Date 30.01.2024
Année 2023		Heure 14:44:20
Période 01 à 15		Page 3
PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES		
Financements reçus	4 120 372,85	4 266 699,64
Financements de l'actif - Etat	1 995 528,50	1 860 716,79
Financement de l'actif par des tiers	2 124 844,35	2 405 982,85
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves	3 907 257,66	4 074 669,76
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-89 643,83	-167 412,11
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	7 937 986,68	8 173 957,29
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	297 208,37	136 294,41
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	297 208,37	136 294,41
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts		
TOTAL DETTES FINANCIERES		
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 846,60	215 693,55
Dettes fiscales et sociales	222 664,03	196 925,38
Avances et acomptes reçus	5 462 924,41	6 598 456,06
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		
Autres dettes non financières	259 712,60	233 633,00
Produits constatés d'avance	11 453,60	12 407,33
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	6 083 601,24	7 257 115,32
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive		
TOTAL TRESORERIE		
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	14 318 796,29	15 567 367,02

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE 2023

Etablissement université		Systeme de base COMPTE DE RESULTAT	Date	30.01.2024
Année 2023			Heure	14:45:29
Période 01 à 14			Page	2
Charges (hors taxes)		Exercice 2023	Exercice 2022	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
<i>Achats</i>		11 233,17		47 041,25
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>		2 078 548,54		2 183 276,05
<i>Charges de personnel</i>		8 782 400,90		8 735 143,38
<i>Salaires, traitements et rémunérations divers</i>		5 305 878,05		5 275 209,92
<i>Charges sociales</i>		3 425 591,34		3 409 350,58
<i>Intéressement et participation</i>				
<i>Autres charges de personnel</i>		50 931,51		50 582,88
<i>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</i>		936 275,36		705 344,75
<i>Dotations aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>		1 451 606,07		1 356 361,07
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT		13 260 064,04		13 027 166,50
CHARGES D'INTERVENTION				
<i>Dispositif d'intervention pour compte propre</i>				
<i>Transfert aux ménages</i>				
<i>Transferts aux entreprises</i>				
<i>Transferts aux collectivités territoriales</i>				
<i>Transferts aux autres entités</i>				
<i>Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme</i>				
<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION				
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION		13 260 064,04		13 027 166,50
CHARGES FINANCIÈRES				
<i>Charges d'intérêt</i>				
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Pertes de change</i>		76,83		258,24
<i>Autres charges financières</i>				
<i>Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières</i>				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		76,83		258,24
Impôts sur les sociétés				
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)				
TOTAL CHARGES		13 260 140,87		13 027 424,74

Etablissement université	Systeme de base COMPTE DE RESULTAT	Date 30.01.2024
Année 2023		Heure 14:45:29
Période 01 à 14		Page 3
Produits (hors taxes)	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	11 249 527,37	11 043 248,65
Subventions pour charges de service public	9 783 222,00	9 428 097,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	1 429 820,22	1 596 881,11
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques		
Dons et legs	6 500,00	
Produits de la fiscalité affectée	29 985,15	18 270,54
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	1 216 726,37	1 144 558,46
Ventes de biens ou prestations de services	1 157 336,24	1 130 926,73
Produits de cessions d'éléments d'actif	50 000,00	
Autres produits de gestion	9 390,13	13 631,73
Production stockée et immobilisée		
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<i>Autres produits</i>	704 142,47	671 388,50
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	5 448,13	212,32
Reprises du financement rattaché à un actif	698 694,34	671 176,18
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	13 170 396,21	12 859 195,61
PRODUITS FINANCIERS		
<i>Produits des participations et des prêts</i>		
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>		
<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>		
<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
Gains de change	100,84	117,03
<i>Autres produits financiers</i>		
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	100,84	117,03
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	89 643,82	168 112,10
TOTAL PRODUITS	13 260 140,87	13 027 424,74

Compte financier de l'exercice 2023

Annexe des comptes annuels

Préambule

La présentation du compte financier est un moment important :

- Il permet au conseil d'administration de vérifier l'exécution des autorisations qu'il a délivrées.
- Il mesure le taux d'exécution des prévisions par nature et par destination avec une vision rétrospective.
- Il informe sur l'équilibre de l'établissement (Bilan) dans une logique patrimoniale et budgétaire.
- Il donne le résultat de l'année qui respecte les normes du plan comptable et la sincérité de l'exercice.

Selon l'article 211 du décret GBCP, le compte financier comprend :

- Le rapport de gestion de l'ordonnateur.
- Les tableaux des autorisations d'emploi et des autorisations budgétaires (tableaux 1 et 2).
- Le tableau présentant l'équilibre financier (tableau 4).
- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret GBCP : bilan et compte de résultat.
- L'état de l'évolution de la situation patrimoniale et l'annexe des comptes annuels.

Le dossier de présentation du compte financier comprend également, pour l'information de l'organe délibérant, les tableaux budgétaires suivants :

- Le tableau des dépenses par destination et des recettes par origine (tableau 3).
- Le tableau des opérations pour compte de tiers (tableau 5)
- Le plan de trésorerie (tableau 7)
- Le tableau des opérations sur recettes fléchées (tableau 8)
- Le tableau des opérations pluriannuelles (tableau 9)
- Le tableau de synthèse budgétaire et comptable (tableau 10)

L'annexe des comptes annuels ci-après permet d'apporter un éclairage comptable de la situation financière et patrimoniale de l'établissement.

Annexe des comptes annuels

Contexte général

L'école nationale supérieure de chimie de Montpellier (ENSCM) est devenue un « établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel » soumis aux dispositions du code de l'éducation par décret 2021-441 du 13 avril 2021 relatif à l'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier.

L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier a pour mission la formation initiale et continue de cadres ingénieurs et de cadres scientifiques et techniques, recrutés par voie de concours ou sur dossier, dans le domaine de la chimie et de ses applications.

Elle concourt aux missions du service public de l'enseignement supérieur définies aux articles L. 123-1 à L. 123-9 du code de l'éducation, notamment en matière de formation initiale et continue tout au long de la vie, d'insertion professionnelle, de recherche scientifique et technologique et de diffusion de la culture humaniste, scientifique, technique et industrielle, de transfert de technologie et d'innovation, et de coopération internationale et européenne.

Elle délivre le titre d'ingénieur diplômé de l'école dans les conditions prévues à l'article L. 642-1 du code de l'éducation. Elle peut être accréditée pour la délivrance des diplômes nationaux dans les conditions fixées par la réglementation de chaque diplôme. En outre, elle dispense des formations sanctionnées par des diplômes propres.

Elle forme en 3 ans des ingénieurs chimistes en formation classique ou par apprentissage. L'ENSCM délivre chaque année un diplôme unique à 100-120 élèves ingénieurs.

L'école compte 4 Unités Mixte de Recherche :

- Institut de Chimie Moléculaire et des Matériaux Charles Gerhardt (ICGM) UMR 5253,
- Institut Européen des Membranes (IEMM) UMR 5635,
- Institut de Chimie Séparative de Marcoule, (ICSM) UMR 5257,
- Institut des Biomolécules Max Mousseron (IBMM) UMR 5247

Président du Conseil d'Administration : M Philippe LYX

Directeur : Professeur Pascal DUMY

L'emménagement dans les locaux de l'avenue JEANBRAU s'est effectué au mois de juillet 2017.

Sont désormais domiciliées à cette adresse les fonctions d'enseignement et les services administratifs.

Il convient de relever la particularité du cadre juridique de cette installation

- Le « pôle chimie balard »

Le nouvel ensemble immobilier n'est pas porté à l'actif de l'établissement du fait de la non réalisation à ce jour du transfert de propriété à l'Etat par la région et de sa non affectation par l'état à l'ENSCM.

Dans l'attente de ce transfert et de la conclusion d'une convention d'utilisation avec l'administration chargée des domaines, la région Occitanie et l'ENSCM ont conclu une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux.

La valeur de l'ensemble n'a pas été communiquée par la région afin de pouvoir valoriser cette contribution.



1 Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 Faits caractéristiques

Sur le plan immobilier

- L'ensemble immobilier occupée actuellement par l'ENSCM n'est pas porté à l'actif de l'établissement du fait de la non réalisation à ce jour du transfert de propriété à l'Etat par la région et de sa non affectation par l'état à l'ENSCM.
- L'exercice 2023 est marqué par la vente d'une parcelle de terrain sur le site de la GALERA, l'acquisition de cette parcelle n'avait pas été portée à l'actif de l'établissement.
Le produit de la cession à été enregistré à hauteur de 50 000€

Sur le plan financier

- L'exercice 2023 est marqué par une accentuation de la contrainte financière avec la crise énergétique et l'impact sur les prix de l'électricité malgré l'accompagnement de l'Etat avec la mise en place de l'amortisseur électricité. L'aide complémentaire du Ministère allouée en 2022 n'a pas été reconduite pour 2023.
- Plus globalement l'exercice 2023 est marqué par un contexte de forte inflation
- Enfin, l'exercice 2023 consécutivement à l'exercice 2022 a vu la mise en place de mesures salariales importantes ayant un impact sur la dépense de personnel.

1.2 Comparabilité des comptes

Sans objet

1.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

L'organisation comptable de l'établissement est définie par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et l'instruction comptable commune du 14.12.2020

La comptabilité générale de l'ENSCM est fondée sur le principe de la constatation des droits et obligations.

Les opérations de recettes et de dépenses sont prises en compte au titre de l'exercice auquel elles se rattachent indépendamment de leur date d'encaissement ou de décaissement.

La comptabilité générale retrace l'ensemble des informations relatives à la situation financière et patrimoniale de l'établissement :

- Un bilan qui décrit, au passif l'ensemble des ressources perçues par l'établissement (capitaux permanents, dettes financières et d'exploitation) et, à l'actif, l'emploi qui en a été fait (immobilisations, stocks, créances et comptes financiers).
- Un compte de résultat qui retrace les charges de fonctionnement (classe 6) et les produits de fonctionnement (classe 7) dont le solde représente à la clôture de l'exercice l'enrichissement (bénéfice) ou l'appauvrissement (perte).

Le compte financier doit être arrêté par le conseil d'administration selon l'article 212 du décret GBCP.

L'ordonnateur vise le compte financier et rédige en appui de celui-ci un rapport de gestion.

Le conseil d'administration délibère, arrête le compte financier et décide de l'affectation du résultat.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Par application du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012, l'établissement met en œuvre depuis le 01 janvier 2016 la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux réglementations françaises applicables aux Etablissements Publics à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel :

Le recueil des normes comptables des organismes et l'instruction comptable commune associée au plan de compte unique prévu par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices,

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, (à l'exception des changements de méthodes) et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 Notes relatives aux postes de bilan

2.1 Actifs immobilisés

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées essentiellement de logiciels. Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition y compris les frais liés à leur mise en service. Les logiciels à usage interne créés sont évalués à leur coût de production.

Les autres concessions et droits similaires correspondent principalement à des droits d'exploitation de brevets, de marques, de propriété littéraire ou artistique.

Les logiciels font l'objet d'amortissements selon la durée probable d'utilisation, 3 ans (délibération CA du 29 février 2016).

Les acquisitions répondant au critère de durabilité et dont le coût unitaire HT est au moins égal à 800 € seront obligatoirement imputées en investissement (délibération CA du 24-06-2016).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (y compris les frais accessoires).

Les acquisitions répondant au critère de durabilité et dont le coût unitaire HT est au moins égal à 800 € seront obligatoirement imputées en investissement (délibération CA du 24-06-2016).

Les amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont ainsi calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation envisagée. Délibération CA du 29 février 2016

Ils sont comptabilisés à partir de la mise en service des biens correspondants.

Lorsque la charge de renouvellement d'un bien inscrit au bilan n'incombe pas à l'établissement, l'amortissement pratiqué sur ce bien est neutralisé par la constatation d'un produit d'exploitation (*compte*

7813). Le financement par l'État (ou par un autre tiers), figurant au passif et rattaché à un actif d'un établissement public, doivent désormais évoluer symétriquement à l'actif qu'il finance (Cf. Avis du CNOCP du 8 décembre 2011). Ainsi, pour un actif amortissable, la reprise du financement en compte de résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé.

Applicable pour les biens mis en service à compter du 01/01/2016

Nature des immobilisations	compte/composant	Durée	
Bâtiments Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2131x	Structure 77,70%	50 ans
		Electricité 5,20%	25 ans
		Plomberie 4,60%	25 ans
	2135x	Ascenseur 2,80%	15 ans
		Menuiseries extérieures 3,30%	25 ans
		Chauffage collectif 3,20%	15 ans
		Étanchéité 1,10%	15 ans
		Ravalement amélioration 2,10%	15 ans
Logiciels	2053*	3 ans	
Autres concessions et droits similaires, brevets, licences.	2058*	3 ans	
Autres immobilisations incorporelles	208*	5 ans	
Agencements et aménagements de terrains	212*	20 ans	
Constructions sur sol d'autrui	214*	20 ans	
Installations complexes spécialisées	2151*	10 ans	
Matériel (matériels et équipements scientifiques...)	2154*	8 ans	
Outils	2155*	5 ans	
Matériel d'enseignement	2156*	10 ans	
Agencements et aménagements du matériel et outillage	2157*	5 ans	
Collections	216*	10 ans	
Installations générales, agencements, aménagements divers (hors bâtiments)	2181*	5 ans	
Matériel de transport	2182*	5 ans	
Matériel de bureau	21831*	5 ans	
Matériel informatique	21832*	5 ans	
Matériel informatique "nomade" (ordinateurs portables, smartphones, tablettes...)		3 ans	
Mobilier	2184*	10 ans	
Matériels divers	2188*	5 ans	

Notes propres à l'Ecole

Tableau de variation des immobilisations :

RUBRIQUES et POSTES (€)	IMMOBILISATIONS				
	Compte	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	201				
Frais de recherche et de développement	203				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	205	257 513,01	1 645,51		259 158,52
Fonds commercial	206-207				
Autres immobilisations incorporelles	208				
Immobilisations incorporelles en cours	232				
Avances et acomptes (immobilisations incorporelles)	237				
Immobilisations corporelles					
Terrains	211-212	0,00			0,00
Constructions	213-214	71 603,68			71 603,68
Installations techniques, matériel et outillage industriels	215	14 974 434,96	613 636,36	283 846,17	15 304 225,15
Collections	216				
Autres immobilisations corporelles	218	3 693 965,83	214 008,28	443 966,10	3 464 008,01
Immobilisations corporelles en cours	238	112 652,88	106 779,12		219 432,00
Immobilisations financières	261	22 000,00			22 000,00
TOTAL IMMOBILISATIONS		19 132 170,36	936 069,27	727 812,27	19 340 427,36

- Les principales acquisitions de l'exercice : 936 K€

Les acquisitions sur fonds propres :

- 149K€ dépenses informatiques dont 69K€ suite du renouvellement des infrastructures serveurs et équipements de sécurité réseaux, 71K€ pour la fourniture de tablettes numériques et 9K€ pour des postes informatiques pour les personnels.
- 43k€ de dépenses d'équipements pour les TP
- 79K€ de dépenses d'équipements effectuées par les UMR

Les acquisitions sur financements Etat :

- 470K€ pour le second équipement du CPER 2021-2027 : un « SWAXS in situ »
- 70K€ pour des équipements dans le cadre du CARNOT et des autres ANR en cours

Les acquisitions sur autres financements publics :

- 13K€ d'équipements liées aux projets d'innovation pédagogiques (projet Agyl hybrid)

Tableau de variation des amortissements :

RUBRIQUES et POSTES (€)	AMORTISSEMENTS				
	Compte	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	2801				
Frais de recherche et de développement	2803				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2805	215 558,39	12 174,00	0,00	227 732,39
Fonds commercial	2807				
Autres immobilisations incorporelles	2808				
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes (immobilisations incorporelles)					
Immobilisations corporelles					
Terrains	2811-2812				
Constructions	2813-2814	13 080,04	3 635,17		16 715,21
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2815	10 890 189,16	1 037 844,79	283 846,17	11 644 187,78
Collections	2816				0,00
Autres immobilisations corporelles	2818	3 095 571,59	237 038,15	443 966,10	2 888 643,64
Immobilisations corporelles en cours					
Immobilisations financières					
TOTAL IMMOBILISATIONS		14 214 399,18	1 290 692,11	727 812,27	14 777 279,02

- Le montant des dotations aux amortissements sur 2022 est diminué de 728 K€ qui correspond à l'annulation des amortissements consécutifs aux sorties d'inventaire 2023.

2.2 Créances

Les créances sont inscrites en comptabilité à leur valeur nominale. Sans diligence de la part de l'agence comptable, elles sont éteintes au bout de 4 ans (prescription). Les provisions pour dépréciation des créances sont déterminées en fonction du risque d'irrecouvrable. Sont inscrites sous cette rubrique les créances clients dont le recouvrement est très incertain.

		Montant brut 2023	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
<i>Créances clients</i>	<i>Débets 4111/416/418</i>	336 977,14	336 977,14	
<i>Créances contentieuses</i>	<i>Débets 416-4911</i>	9 134,35	9 134,35	
<i>Créances fiscales</i>	<i>Débets 445</i>	1 662 663,06	1 662 663,06	
<i>Produits à recevoir</i>	<i>Débets 4487/4411/4417/4434</i>	2 738 461,07	2 738 461,07	
<i>Créances diverses</i>	<i>Débets 4721/4630</i>	3 996,60	3 996,60	
<i>Total créances</i>		4 751 232,22	4 751 232,22	
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>D486</i>	61 052,60	61 052,60	

- Le montant des créances en 2022 était de 6 387 544.01€

Les principales variations se concentrent sur le montant des produits à recevoir : -2 080 428.63€ qui s'explique par la clôture financière de nombreux projets de recherche en 2023, les produits sont titrés et de fait une diminution des produits à recevoir est constatée sur l'exercice.

2.3 Valeurs mobilières de placement

Néant

2.4 Trésorerie

La trésorerie est passée de 4 185 099.65€ € à 4 953 648.20 €, soit une variation positive de 768 548.55€

2.5 Capitaux propres

L'instruction DGFIP du 18/12/2012 sur la comptabilisation des financements externes de l'actif modifie la présentation des capitaux propres en distinguant les financements de l'Etat de ceux d'autres tiers. Les tableaux suivants récapitulent l'évolution sur la période des financements de l'actif.

(€)	2022	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	2023
Financement de l'actif -Etat	1 860 716,79		134 811,71		1 995 528,50
Dotations	0,00				0,00
Dons et legs	0,00				0,00
Réserves	4 074 669,76	-167 412,10			3 907 257,66
Report à nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement de l'actif autres que Etat	2 405 982,85		0,00	281 138,50	2 124 844,35
Total des capitaux propres avant résultat	8 341 369,40	-167 412,11	134 811,71	281 138,50	8 027 630,51
Résultat de l'exercice	-167 412,11	-167 412,11		-89 643,83	-89 643,83
Total des capitaux propres après résultat	8 173 957,29		134 811,71	191 494,67	7 937 986,68

- Le fonds de roulement arrêté au 31/12/2022 est de **3 417 366.16€**

Le montant des investissements réalisés au cours de l'exercice 2023 est de 936 069.27€

La capacité d'autofinancement est de 607 819.78€

Les ressources pour financer ces investissements s'élèvent à 1 210 187.33€

Le fonds de roulement est abondé à hauteur de 274 118.06€

Le montant du fonds de roulement au 31/12/2023 est de **3 691 484.22€**

2.6 Provisions

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- L'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers,
- Il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- L'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit pendant l'exercice :

Provisions en €	Comptes	2022	Augmentations	Diminutions	2023
Compte Epargne Temps	1582	80 163,07	18 924,98		99 088,05
Compte Epargne Temps Charges sociales	1583	56 131,34	15 663,18		71 794,52
Autres provisions	1588	0,00	126 325,80		126 325,80
Clients douteux*	4911	24 885,63		5 448,13	19 437,50
Total		161 180,04	160 913,96	5 448,13	316 645,87

*HV Chemicals BVBA- Vilvoorde

Sur l'exercice 2023 une nouvelle provision est comptabilisée, il s'agit d'une provision pour charge afin de prendre en compte le conventionnement à venir avec l'université de Montpellier sur les accès aux ressources numériques

La comptabilisation a été établie à partie du projet de convention qui prévoit le versement d'une contribution à hauteur de 42 108.60€ annuel.

La provision prend en compte les 3 années qui doivent faire l'objet de ce reversement soit un montant de 126 325.80€

- COMPTABILISATION DES COMPTES EPARGNE TEMPS A L'ENSCM

Le délai de versement étant incertain, une provision pour charges est constatée.

Champs d'application : Le montant valorisé du solde des comptes épargne temps pour les personnels BIATS titulaires et contractuels au 31/12/N

Méthode de calcul : L'établissement procède au recensement et à l'évaluation des droits à congés inscrits dans les CET :

- Nombre de jours inférieur ou égal à 15 : ces jours sont obligatoirement utilisés par les agents sous forme de congés, la provision pour charges est déterminée selon le coût moyen journalier de chaque agent concerné
- Nombre de jours supérieur à 15 : les agents pouvant réglementairement (cf. décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 et arrêté du 28 novembre 2018) exercer leur droit d'option jusqu'au 31 janvier de l'exercice suivant - après la date d'arrêté des comptes- les passifs correspondants sont comptabilisés selon les mêmes modalités que le a) : coût moyen journalier appliqué au nombre de jours inscrits au CET des agents concernés.
- Compte tenu des spécificités de l'organisation du travail selon les services, du mode de comptabilisation individuel du droit à congés selon le service effectué et du faible effectif de

l'Etablissement, il a été décidé de procéder au calcul individuel par bénéficiaire en appliquant au nombre de jours recensé le coût journalier chargé de chaque agent concerné, sur la base du salaire de novembre de l'année

Nombre de jours à provisionner pour chaque agent concerné

= Solde des jours déposés dans le CET au 31/12/N-1 + Jours déposés au titre de l'année N – Jours payés ou utilisés dans l'année N

2.7 Dettes

Rubriques	comptes	Montant brut 2023	Échéance à moins d'un an	Échéance entre un an et 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Dettes financières	C419/C4419	5 462 924,41	5 462 924,41		
Dettes fournisseurs	C401/C4081	126 846,60	126 846,60		
Dettes fiscales et sociales	C428/C438/C445	222 664,03	222 664,03		
Dettes sur immobilisations	C404/C4084	0,00	0,00		
Autres	C471/C473	247 701,60	247 701,60		
Dettes diverses	C466/467	12 011,00	12 011,00		
Produits constatés d'avance	C487	11 453,60	11 453,60		
Total dettes		6 083 601,24	6 083 601,24	0,00	0,00

- Les dettes financières sont constituées principalement d'avances reçues dans le cadre des contrats ou prestations de recherche : 6 598 456.06€ en 2022 et 5462 924.41€ au 31/12/2023. Le montant de ces avances diminue au fur et à mesure que les projets de recherches financés se terminent.

2.8 Détail des charges à payer

€				
Compte	Désignation	Montant 2023	Montant 2022	variation
42820000	Personnels dettes / Congés	33 093,48	20 941,97	12 151,51
43820000	Charges Social / Congés	23 674,93	14 544,45	9 130,48
42860000	Personnel-autres CAP	153 950,67	146 214,64	7 736,03
	Total	210 719,08	181 701,06	29 018,02

- COMPTABILISATION DES DROITS A CONGES A L'ENSCM

Une charge à payer est constatée car les montants sont individualisés et feront l'objet d'un versement dans un délai connu (prise de congés dans un délai restreint postérieur au 31/12/N).



Champs d'application : Toutes les catégories de personnels rémunérées par l'Etablissement hormis les enseignants, enseignants chercheurs et chercheurs (cf. Instruction du 14/12/2020) pour lesquels, en l'absence de suivi des droits à congés, aucune évaluation fiable du montant de l'obligation à ce titre ne peut être réalisée.

Modalités d'évaluation : Période de référence pour l'acquisition du droit à congés : du 1^{er} septembre N au 31 août N+1

Les droits à congés à prendre en compte à la date de clôture de l'exercice N sont ceux acquis et non pris au 31/12/N.

Méthode de calcul : calcul individuel par bénéficiaire_en appliquant au nombre de jours recensé le coût journalier chargé de chaque agent concerné, sur la base du salaire de novembre de l'année N.

Pour obtenir le **nombre de jours à provisionner pour chaque agent concerné :**

- on proratisé (4/12^{ème}) le droit à congé de la période de référence N/N+1 hors reliquat existant au 31/08/N
- on ajoute le reliquat au 31/08/N sans le proratiser, car le solde de congé de l'année précédente (10 jours maximum) doit être utilisé avant le 31/12/N sous peine d'être perdu
- on retranche le nombre de jours de congé pris du 01/09 au 31/12/N

- COMPTABILISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Champ d'application : Traitement comptable applicable aux heures supplémentaires effectuées par les agents non-titulaires de droit public.

Modalités d'évaluation : Recensement des heures supplémentaires effectuées par les agents à la clôture qui n'ont pas encore été payées.

La charge à payer correspondante est évaluée en appliquant à ce nombre d'heures les conditions de paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) telles que déterminées dans le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002). Il est tenu compte des charges sociales et fiscales correspondantes.

- COMPTABILISATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES

Champ d'application : Les heures complémentaires correspondent à des heures supplémentaires d'enseignement effectuées et non payées à la clôture par :

- les enseignants-chercheurs permanents de l'établissement en sus de leurs obligations de service
- des intervenants extérieurs à l'établissement en complément d'une activité principale.

Mode de calcul des heures supplémentaires :

- Rémunérations prévisionnelles des heures supplémentaires réalisées et non payées au 31/12/N



- Estimation sur les 4/10 des heures prévisionnelles dépassant le service statutaire du temps de service de référence
- **Calcul pour les primes de charges administratives et les primes pédagogiques de septembre à décembre :**
= Heures dépassant x taux horaire TD - fixé par arrêté
- **Calcul pour la formation par apprentissage et la formation continue de septembre à décembre :**
= Heures dépassant x taux horaire TD -

Modalités d'évaluation pour les intervenants extérieurs à l'établissement

Une charge à payer est constatée pour les heures effectuées et non payées à la clôture :

- Heures réalisées entre le 10/11 et 31/12/N et heures correspondant à des dossiers incomplets.

Méthode de calcul :

Les heures complémentaires d'enseignement effectuées par les intervenants extérieurs en cours magistraux (CM) ou en travaux pratiques (TP) sont converties en heures-équivalent-travaux dirigés (h ETD, à raison de 1 heure CM = 1,5 h ETD ou 1 heure TP = 0,66 h ETD) et valorisées au tarif horaire de rémunération des heures complémentaires fixé par Arrêté (arrêté du 6 novembre 1989 et Bulletin officiel n° 25 du 13-07-2017 relatif au taux de rémunération des heures complémentaires)

- AUTRES CHARGES A PAYER SUR DEPENSES DE PERSONNEL A COMPTABILISER

Les **charges à payer** correspondent à des **droits effectivement acquis au 31.12.N** ;

Six catégories principales de charges à payer ont été identifiées : Rémunérations principales, Rémunérations accessoires, Primes et gratifications, Indemnités et avantages divers, Supplément familial, Autres charges sociales.

2.9 Produits constatés d'avance

Le montant de produits constatés d'avance sur 2023 est de 11 453.0€

Ils concernent le projet d'enseignement : « COMPAS » des étudiants ambassadeurs

3 Notes relatives aux postes du compte de résultat

Les produits et les charges sont enregistrés suivant les principes comptables généralement admis, en droits constatés.

3.1 Résultat d'exploitation

Le résultat de l'exercice 2023 est déficitaire de 89 643.82€ alors que le résultat 2022 était déficitaire à hauteur de 167 412.11€

- Les produits sont en augmentation par rapport à 2022 de 2.41%
12 860K€ en 2022 et 13 170K€ en 2023
- Les charges sont en augmentation par rapport à 2022 de 1.79%
13 027K€ en 2022 et 13 260K€ en 2023

Le résultat 2023 est donc en amélioration pourtant l'exercice 2023 est marquée par les effets de la crise énergétique et l'augmentation des tarifs de l'électricité, cependant cet effet est amoindri par les mesures mises en place (amortisseur électrique et actions du plan de sobriété énergétique).

Le périmètre immobilier de l'ENSCM sur l'année 2023 est ramené au seul site JEANBRAU ce qui diminue les charges relatives à l'immobilier.

Enfin l'impact de l'augmentation du point d'indice des agents de la fonction publique à compter de juillet 2023 et les mesures salariales est à souligner pour 2023.

3.1.1 Les produits

3.1.1.1 Chiffre d'affaires

Ventilation par nature du montant total des recettes :

ventilation du chiffre d'affaires en €	2023	% dans le total	2022	% dans le total	Variation 2022-2021
Droits scolarité diplômes nationaux (706211-3)	130 242,00	11%	130 822,00	12%	-580,00
Prestations de Formation Continue (70624-25)	847 422,37	73%	658 321,51	58%	189 100,86
Autres prestations de services (7068)	1 707,92	0%	1 677,18	0%	30,74
Prestations de recherche (70662)	15 352,34	1%	129 430,91	11%	-114 078,57
Activités annexes (autres 70...)	162 611,61	14%	210 675,13	19%	-48 063,52
Total du chiffre d'affaires	1 157 336,24	100%	1 130 926,73	100%	26 409,51

Les produits des droits d'inscription sont stables et conformes au nombre d'étudiants inscrits

Les produits de prestations de recherches sont en diminution et traduisent l'amenuisement des projets de recherche.

Les produits de formation continue proviennent principalement du CFA pour la contribution à l'apprentissage et augmentent proportionnellement à la part des étudiants apprentis inscrits à l'ENSCM.

Pour 2023 ce poste augmente également sous l'effet de la mise en place des contrats de professionnalisation (88k€) à la rentrée 2023.

3.1.1.2 Subvention d'exploitation

ventilation des subventions de fonctionnement en €	2023	% dans le total	2022	% dans le total	Variation 2022-2021
Etat	9 783 222,00	87%	9 428 097,00	86%	355 125,00
ANR	990 067,43	9%	1 132 156,87	10%	-142 089,44
Collectivités locales	30 511,99	0%	160 013,62	1%	-129 501,63
Union Européenne	216 312,95	2%	168 739,09	2%	47 573,86
Autres	132 781,69	1%	81 050,95	1%	51 730,74
Dons	6 500,00	0%	700,00	0%	5 800,00
Taxe apprentissage	60 146,16	1%	54 920,58	0%	5 225,58
Total compte 74	11 219 542,22	100%	11 025 678,11	100%	193 864,11

La subvention pour charge de service public est en hausse nette de 355K€.

La SCSP est abondée notamment du financement des mesures salariales décidées au cours de l'année 2023, ce financement intervient à hauteur de 75%

La subvention pour charges de service public suit les évolutions réglementaires liées à la masse salariale concernant la revalorisation indemnitaire et les principes fixés par la Loi de programmation pour la recherche.

Les autres subventions proviennent principalement d'activités de recherche financées par l'ANR et l'UE ces dernières sont en diminution et traduisent l'apurement des contrats de recherche à l'ENSCM.

3.1.1.3 Autres produits d'exploitation

Le produit de la CVEC est enregistré au compte 7571 taxes affectées pour un montant de 29 985.15€

Le produit de la cession des parcelles de la GALERA appartenant à l'ENSCM est comptabilisé au compte 7577 pour 50 000€

La quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs (neutralisation des amortissements des actifs financés) : 698 694.34€

3.1.2 Les charges

3.1.2.1 Dotations aux amortissements et aux provisions

en €	2023	2022	variation
<i>Dotation aux immobilisations incorporelles</i>	12 174,00	11 990,29	2%
<i>Dotation aux immobilisations corporelles</i>	1 278 518,11	1 343 901,98	-5%
<i>Dotation aux provisions pour risques et charges</i>	160 913,96	468,80	34225%
Total des dotations	1 451 606,07	1 356 361,07	7%

3.1.2.2 Evolution de la masse salariale

- La masse salariale de l'Ecole est en augmentation.

Globalement, elle évolue à la hausse passant de 8.846K€ en 2022 à 8 895k€, pour 2023 soit une augmentation de 48K€

Une augmentation s'expliquant par les effets du point d'indice mais en termes de volume, la proportion des personnels affectés à la recherche et dont les rémunérations sont financées par des bailleurs externes est en nette diminution.

3.1.2.3 Les autres charges de l'établissement

Elles sont en augmentation comme évoqué sur le commentaire relatif au résultat.

- Les achats et variation de stocks (comptes de racine 60 : fluides, produits d'entretien, fournitures d'enseignements)

913K€ en 2022 et 858 K€ en 2023, la baisse constatée de 56K€ est le résultat d'une baisse généralisée sur tous les postes de dépenses à hauteur de 170K€ minorée de la forte augmentation de poste relatif à l'électricité +113K€.

- Les achats de sous-traitance et services extérieurs (comptes de racine 61 : entretiens immobilier et mobilier, études et recherche)

Ce poste n'enregistre pas de fortes variations et est stable par rapport à l'exercice 2022

- Les autres services extérieurs (comptes de racine 62 : prestations extérieures de gardiennage, nettoyage, informatique, frais de missions et de réceptions, honoraire

939K€ en 2022 et 854K€ en 2023 soit une baisse de 85K€

Les écarts dans le détail montrent que cet écart se situe sur les prestations informatiques : l'exercice 2022 a du faire face aux dépenses liées à l'attaque informatique avec l'assistance d'une société spécialisée.

- Les autres charges de gestion (comptes de racine 65 : redevance et autres charges spécifiques)

594K€ en 2022 et 824K€ en 2023 soit une augmentation de 230K€ directement liée à la hausse de la contribution de l'ENSCM au fonctionnement du bâtiment Balard CNRS



Chimie Montpellier

3.2 Résultat financier

Néant

3.3 Résultat exceptionnel

Néant.

4 Autres informations

4.1 Evénements postérieurs à la clôture

Néant

4.2 Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement est constituée :

Du résultat comptable de l'exercice : -89 643.82€

Des dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : +1 451 606.07€

Des reprises sur amortissement, dépréciations et provisions : -5 448.13€

Des produits de cession d'éléments d'actifs : -50 000€

De la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice : -698 694.34€

Soit une CAF au 31/12/2023 de 607 819.78€

Pour mémoire au 31/12/2022, la CAF était de 517 563€

4.3 Engagements hors bilan

Néant

Tableau 1 - EPSCP
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du compte financier 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			<i>(A)</i>	<i>(B)</i>	<i>(C) = (A) + (B)</i>
			Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP	Global
			En ETPT	En ETPT	
Catégories d'emplois	Nature des emplois	Titulaires	40,30		40,30
		CDI	-	-	-
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Non permanents	13,80	11,02	24,82
		CDD	54,10	11,02	65,12
S/total EC			54,10	11,02	65,12
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)					-
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Nature des emplois	Titulaires	37,54		37,54
		CDI	-	0,33	0,33
	Non permanents	CDD	5,75	7,24	12,99
			43,29	7,57	50,86
S/total Biatss			43,29	7,57	50,86
Totaux			97,39 (1)	18,59	115,98
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			120 (3)		Plafond global des emplois voté par le CA **

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

Tableau 2 - EPSCP
Autorisations budgétaires Compte Financier 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses								
	Montants Compte Financier 2022		Montants Budget Initial 2023		Montants Budget Rectificatif n°3 2023		Montants exécutés 2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	8 868 748,80	8 868 748,80	8 892 872,00	8 892 872,00	9 018 976,00	9 018 976,00	8 869 931,06	8 869 931,06
<i>dont contributions employeur au CAS</i>	2 459 005,14	2 459 005,14	2 446 265,00	2 446 265,00	2 462 356,00	2 462 356,00	2 469 077,78	2 469 077,78
Fonctionnement et intervention	3 249 423,98	2 823 340,83	4 456 617,00	3 521 886,00	3 404 683,18	3 821 254,98	2 684 869,67	2 988 719,31
Investissement	1 473 821,56	1 319 077,17	357 202,00	403 996,00	1 729 332,58	1 158 282,98	1 645 506,97	936 212,36
TOTAL DES DÉPENSES	13 591 994,34	13 011 166,80	13 706 691,00	12 818 754,00	14 152 991,76	13 998 513,96	13 200 307,70	12 794 862,73
Solde budgétaire (excédent)		-	-	451 065,96		-		1 181 354,42

Recettes				
Montants Compte Financier 2022	Montants Budget Initial 2023	Montants Budget Rectificatif n°3 2023	Montants exécutés 2023	
RE	RE	RE	RE	
11 417 712,79	11 016 613,04	11 416 919,45	11 673 846,94	Recettes globalisées
9 428 097,00	9 453 842,00	9 543 476,00	9 783 222,00	Subvention pour charges de service public
-	-	-	-	Autres financements de l'Etat
18 270,54	25 000,00	29 985,15	29 985,15	Fiscalité affectée
834 656,22	606 554,04	755 919,03	698 355,96	Autres financements publics
1 136 689,03	931 217,00	1 087 539,27	1 162 283,83	Recettes propres
1 383 405,19	1 351 075,00	2 288 305,40	2 302 370,21	Recettes fléchées **
310 594,57	19 998,00	198 957,97	232 149,31	Financements de l'Etat fléchés
1 070 567,04	1 331 077,00	2 086 101,21	2 066 933,28	Autres financements publics fléchés
2 243,58	-	3 246,22	3 287,62	Recettes propres fléchées
12 801 117,98	12 367 688,04	13 705 224,85	13 976 217,15	TOTAL DES RECETTES
210 048,82	451 065,96	293 289,11	-	Solde budgétaire (déficit)

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Tableau 3 - EPSCP
Dépenses par destination et recettes par origine Compte Financier 2023

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT
Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence								
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	3 135 505,64	3 135 505,64	308 244,02	313 373,45	99 648,73	125 867,59	3 543 398	3 574 747
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat			-	4 518,10	1 968,17		4 518	1 968
D105 - Bibliothèques et documentation	999,07	999,07	22 212,58	10 876,58			23 212	11 876
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé							-	-
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies							-	-
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	3 700 456,52	3 700 456,52	1 155 909,44	1 223 608,34	1 510 408,95	726 315,77	6 366 775	5 650 381
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies							-	-
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement							-	-
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société							-	-
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale							-	-
D113 - Diffusion des savoirs et musées							-	-
D114 - Immobilier	201 042,32	201 042,32	434 632,05	740 935,89			635 674,37	941 978
D115 - Pilotage et support	1 829 425,15	1 829 425,15	510 708,91	437 569,43	35 449,29	84 029,00	2 375 583,35	2 351 024
D201 - Aides directes aux étudiants	3 016,69	3 016,69	217 226,85	219 933,53			220 243,54	222 950
D202 - Aides indirectes		-					-	-
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	-	514,33	-	40 453,92	40 453,92		39 939,59	39 940
Total	8 869 931,06	8 869 931,06	2 684 869,67	2 988 719,31	1 645 506,97	936 212,36	13 200 307,70	12 794 862,73
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)								1 181 354,42

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme								
	Recettes globalisées				Recettes fléchées				Total
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges service public	9 783 222,00		-	-	-	-	-	-	9 783 222,00
Droits d'inscription			-	-	133 444,00	-	-	-	133 444,00
Formation continue diplômés propres VAE			-	-	758 821,87	-	-	-	758 821,87
Taxe d'apprentissage			-	-	60 146,16	-	-	-	60 146,16
Contrats prestations recherche hors ANR			-	-	-	-	-	-	-
Valorisation			-	-	27 981,13	-	-	-	27 981,13
ANR investissements d'avenir			-	-	-	-	-	-	-
ANR hors investissements d'avenir			-	4 669,00	-	117 091,24	1 012 814,63	-	1 134 574,87
Subvention exploit & financ actif Région			-	401 025,55	-	-	50 000,00	-	451 025,55
Subvention exploit & financ actif UE			-	-	-	-	320 374,15	-	320 374,15
Subvention exploit & financ actif Autres			-	292 661,41	7 225,95	115 058,07	683 744,50	-	1 098 689,93
Fondations fonds propres réserves dons			-	-	-	-	-	-	-
Autres recettes			29 985,15	-	174 664,72	-	-	3 287,62	207 937,49
Total	9 783 222,00	0,00	29 985,15	698 355,96	1 162 283,83	232 149,31	2 066 933,28	3 287,62	13 976 217,15

La liste des destination est susceptible d'être modifiée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) -

Tableau 4 - EPSCP
Équilibre financier Compte Financier 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)	Montants Compte Financier 2022	Montants Budget Initial 2023	Montants Budget Rectificatif n°3 2023	Montants exécutés 2023
Solde budgétaire (déficit) *	210 048,82	451 065,96	293 289,11	
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>				
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>				
<i>dont solde budgétaire FU</i>				
<i>dont solde budgétaire BAI</i>				
<i>dont solde budgétaire SIE</i>				
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements				
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	1 162 654,94	616 702,50	729 534,01	773 853,32
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	593,85	-	-	5 097,31
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	1 373 297,61	1 067 768,46	1 022 823,12	778 950,63
Variation de trésorerie	-	509 115,74	584 696,28	- 768 548,55
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée ***</i>			98 621,05	437 786,76
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>		657 110,58	486 075,23	330 761,79
TOTAL DES BESOINS	1 373 297,61	1 576 884,20	1 607 519,40	1 547 499,18

Montants Compte Financier 2022	Montants Budget Initial 2023	Montants Budget Rectificatif n°3 2023	Montants exécutés 2023	Financements (couverture des besoins)
-	-	-	1 181 354,42	Solde budgétaire (excédent) *
				<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
				<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
				<i>dont solde budgétaire FU</i>
				<i>dont solde budgétaire BAI</i>
				<i>dont solde budgétaire SIE</i>
				Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements
299 751,69	1 576 884	1 607 519	361 303,76	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
- 81,76	-	-	4 841,00	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
299 669,93	1 576 884,20	1 607 519,40	1 547 499,18	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
1 073 627,68	-	-	-	Variation de trésorerie
541 386,09	147 994,96			<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***</i>
532 241,59				<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
1 373 297,61	1 576 884,20	1 607 519,40	1 547 499,18	TOTAL DES FINANCEMENTS

* solde budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement
Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)

** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)

*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers Compte financier 2023

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit exécuté (c1)	Crédit exécuté (c2)
21A03ES1-SMP-MOB ETU	47310000	Recettes à transférer	151 023,00	71 028,60
22A03ES1-SMP-MOB ETU	47310000	Recettes à transférer	263 251,00	1 486,00
23A03ES1-SMP-MOB ETU	47310000	Recettes à transférer	0,00	247 361,60
OPCT-AMI	47310000	Recettes à transférer	12 640,00	19 200,00
OPCT-BIU	47310000	Recettes à transférer	7 956,00	7 990,00
TVA	44551000	TVA à décaisser	338 983,32	14 237,56
AUTRES OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS	47182800	Autres recettes à classer	5 097,31	4 841,00
TOTAL			778 950,63	366 144,76

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet

Tableau 6 - EPSCP
Situation patrimoniale Compte Financier 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES					PRODUITS				
	Montants Compte Financier 2022	Montants Budget Initial 2023	Montants Budget Rectificatif n°3 2023	Montants exécutés 2023		Montants Compte Financier 2022	Montants Budget Initial 2023	Montants Budget Rectificatif n°3 2023	Montants exécutés 2023
Personnel	8 735 143	8 892 872	9 018 976	8 782 401	Subventions de l'Etat	10 560 254	10 608 012	11 149 443	10 773 289
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	2 459 005	2 446 264	2 462 356	2 469 078	Fiscalité affectée	18 271	25 000	25 000	90 131
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	4 292 281	4 737 238	5 121 255	4 477 740	Autres subventions	409 804	308 729	505 673	379 607
					Autres produits	1 871 685	1 606 217	1 975 506	1 927 470
TOTAL DES CHARGES (1)	13 027 425	13 630 110	14 140 231	13 260 141	TOTAL DES PRODUITS (2)	12 860 013	12 547 958	13 655 622	13 170 497
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	-	-	-	-	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	167 412	1 082 152	484 609	89 644
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	13 027 425	13 630 110	14 140 231	13 260 141	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	13 027 425	13 630 110	14 140 231	13 260 141

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants Compte Financier 2022	Montants Budget Initial 2023	Montants Budget Rectificatif n°3 2023	Montants exécutés 2023
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 167 412	- 1 082 152	- 484 609	- 89 644
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 356 361	1 227 713	1 300 000	1 451 606
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	212	-	5 448	5 448
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	-	-	50 000
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	671 176	665 000	680 000	698 694
= CAF ou IAF*	517 560	- 519 439	129 943	607 820

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS					RESSOURCES				
	Montants Compte Financier 2022	Montants Budget Initial 2023	Montants Budget Rectificatif n°3 2023	Montants exécutés 2023		Montants Compte Financier 2022	Montants Budget Initial 2023	Montants Budget Rectificatif n°3 2023	Montants exécutés 2023
Insuffisance d'autofinancement*	-	519 439	-	-	Capacité d'autofinancement*	517 560	-	129 943	607 820
					Financement de l'actif par l'État	511 412	106 000	469 387	539 669
Investissements	1 301 183	403 996	1 158 283	936 069	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	304 570	-	312 000	12 698
					Autres ressources	-	-	-	50 000
Remboursement des dettes financières					Augmentation des dettes financières	-	-	-	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	1 301 183	923 435	1 158 283	936 069	TOTAL DES RESSOURCES (6)	1 333 542	106 000	911 330	1 210 187
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	32 359	-	-	274 118	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	-	817 435	246 953	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montants Compte Financier 2022	Montants Budget Initial 2023	Montants Budget Rectificatif n°3 2023	Montants exécutés 2023
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	32 359	- 817 435	- 246 953	274 118
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	1 105 987	- 1 326 551	347 743	- 494 430
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	- 1 073 628	509 116	594 696	768 549
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	3 417 366	2 654 743	3 170 411	3 691 484
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 767 734	- 1 224 019	- 1 599 385	- 1 262 164
Niveau de la TRESORERIE	4 185 100	3 878 762	4 769 796	4 953 648

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

Tableau 7- EPSCP
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(€)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	4 185 099,65	5 606 353,88	4 757 081,39	3 746 991,61	5 621 625,59	5 238 411,63	3 807 171,37	5 786 207,51	5 566 273,77	5 165 954,67	5 734 563,28	5 616 794,09	
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	2 424 032,96	39 536,45	72 615,67	2 591 677,22	640 931,51	86 838,20	3 550 490,52	3 071,68	166 580,91	1 451 442,44	37 991,91	608 637,47	11 673 846,94
Subvention pour charges de service public	2 385 112,00	0,00	42 945,00	2 372 989,00	0,00	0,00	3 316 197,00	0,00	0,00	1 426 233,00	0,00	239 746,00	9 783 222,00
Autres financements de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Fiscalité affectée	18 318,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 667,15	0,00	0,00	0,00	29 985,15
Autres financements publics	0,00	31 600,00	5 724,00	191 220,01	289 805,54	72 660,00	20 654,00	0,00	64 599,40	4 800,00	0,00	17 293,01	698 355,96
Recettes propres	20 602,96	7 936,45	23 946,67	27 468,21	351 125,97	14 178,20	213 639,52	3 071,68	90 314,36	20 409,44	37 991,91	351 598,46	1 162 283,83
Recettes budgétaires fléchées	-	82 621,45	118 000,00	-	103 152,97	66 645,68	136 746,08	82 156,00	383,82	713 166,16	987 842,65	11 655,40	2 302 370,21
Financements de l'Etat fléchés	0,00	1 421,06	46 799,44	0,00	6 797,63	38 466,70	91 503,37	0,00	0,00	13 364,16	33 796,95	0,00	232 149,31
Autres financements publics fléchés	0,00	81 200,39	71 200,56	0,00	95 275,34	28 033,98	44 591,47	82 156,00	0,00	698 935,34	953 926,20	11 614,00	2 066 933,28
Recettes propres fléchées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 080,00	145,00	651,24	0,00	383,82	866,66	119,50	41,40	3 287,62
Opérations non budgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts : encaissements en capital													
Prêts : encaissements en capital													
Dépôts et cautionnements													
Opérations gérées en comptes de tiers :	4 742,19	14 716,33	- 5 836,09	156 577,12	- 58 064,23	- 5 420,15	27 974,48	432 339,73	532 089,37	- 496 037,73	- 185 805,57	- 51 130,69	366 144,76
TVA encaissée	4 102,19	1 666,33	1 805,71	2 257,52	78,99	600,66	955,63	434,34	160,00	351,08	901,58	923,53	14 237,56
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	0,00	5 760,00	0,00	0,00	85 954,60	0,00	2 108,00	0,00	5 406,00	476,00	247 361,60	0,00	347 066,20
Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	640,00	7 290,00	- 7 641,80	154 319,60	- 144 097,82	- 6 020,81	24 910,85	431 905,39	526 523,37	- 496 864,81	- 434 068,75	- 52 054,22	4 841,00
A. TOTAL	2 428 775,15	136 874,23	184 779,58	2 748 254,34	686 020,25	148 063,73	3 715 211,08	517 567,41	699 054,10	1 668 570,87	840 028,99	569 162,18	14 342 361,91
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	844 494,36	861 316,53	1 047 007,48	730 858,03	834 792,74	905 028,71	1 561 676,35	685 707,76	875 998,95	914 084,26	750 196,79	919 117,32	10 930 279,28
Personnel	666 235,49	680 214,58	684 673,71	670 941,37	666 552,62	673 457,31	824 654,38	685 707,76	668 952,14	670 827,32	638 808,82	682 767,02	8 213 792,52
Fonctionnement	163 280,02	178 315,13	291 290,10	55 785,83	159 541,77	149 066,51	730 615,69	0,00	165 987,64	224 342,87	104 622,21	203 875,02	2 426 722,79
Intervention													-
Investissement	14 978,85	2 786,82	71 043,67	4 130,83	8 698,35	82 504,89	6 406,28	0,00	41 059,17	18 914,07	6 765,76	32 475,28	289 763,97
Dépenses liées à des recettes fléchées	128 317,73	103 926,00	103 858,66	116 087,47	124 000,23	421 542,42	90 213,38	49 162,39	155 994,28	130 198,76	170 956,42	270 325,71	1 864 583,45
Personnel	61 492,41	58 782,56	58 924,04	52 607,62	51 917,27	53 932,54	49 859,51	49 162,39	56 028,32	67 537,90	47 931,58	47 962,40	656 138,54
Fonctionnement	10 291,20	45 143,44	40 795,76	63 479,85	72 082,96	59 874,88	33 851,37	0,00	43 420,75	49 967,28	115 139,94	27 949,09	561 996,52
Intervention													-
Investissement	56 534,12	0,00	4 138,86	0,00	0,00	307 735,00	6 502,50	0,00	56 545,21	12 693,58	7 884,90	194 414,22	646 448,39
Opérations non budgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts : remboursements en capital													
Prêts : décaissements en capital													
Dépôts et cautionnements													
Opérations gérées en compte de tiers :	34 708,83	20 904,19	44 003,22	26 674,86	110 441,24	252 732,86	84 285,21	2 631,00	67 379,97	55 679,24	36 644,97	42 865,04	778 950,63
TVA décaissée	34 426,93	17 925,07	36 354,54	7 631,04	22 189,76	103 193,58	22 677,97	0,00	26 203,18	23 004,88	20 163,53	25 212,84	338 983,32
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	0,00	2 992,00	7 648,00	19 040,00	88 251,40	148 866,60	61 614,40	0,00	40 566,80	31 736,80	16 481,20	17 672,80	434 870,00
Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers	281,90	- 12,88	0,68	3,82	0,08	672,68	- 7,16	2 631,00	609,99	937,56	0,24	- 20,60	5 097,31
B. TOTAL	1 007 520,92	986 146,72	1 194 869,36	873 620,36	1 069 234,21	1 579 303,99	1 736 174,94	737 501,15	1 099 373,20	1 099 962,26	957 798,18	1 232 308,07	13 573 813,36
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	1 421 254,23	- 849 272,49	- 1 010 089,78	1 874 633,98	- 383 213,96	- 1 431 240,26	1 979 036,14	- 219 933,74	- 400 319,10	568 608,61	- 117 769,19	- 663 145,89	768 548,55
SOLDE CUMULE (1) + (2)	5 606 353,88	4 757 081,39	3 746 991,61	5 621 625,59	5 238 411,63	3 807 171,37	5 786 207,51	5 566 273,77	5 165 954,67	5 734 563,28	5 616 794,09	4 953 648,20	

↓
Variation de trés
correspondant à
tableau d'équilib

Tableau 8 - EPSCP
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N	2023	2024	2025	2026
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		2 122 179	2 559 966	422 034	202 059
Recettes fléchées (b)	7 658 720	2 302 370	333 171	529 498	275 161
Financements de l'État fléchés	995 017,57	232 149,31	12 000,00	0,00	0,00
Autres financements publics fléchés	6 658 041,77	2 066 933,28	321 170,70	529 498,00	275 161,00
Recettes propres fléchées	5 661,03	3 287,62	0,00	0,00	0,00
Dépenses sur recettes fléchées (c)	5 536 541	1 864 583	2 471 103	749 472	369 800
Personnel					
<i>AE=CP</i>	2 957 930,76	656 138,54	660 592,60	488 865,00	255 373,00
Fonctionnement et intervention					
<i>AE</i>	1 827 725,95	561 821,39	617 560,51	221 607,31	114 427,00
<i>CP</i>	1 785 681,37	561 996,52	617 560,51	221 607,31	114 427,00
Investissement					
<i>AE</i>	1 151 927,53	1 411 097,58	92 200,00	5 000,00	0,00
<i>CP</i>	792 928,80	646 448,39	1 192 950,00	39 000,00	0,00
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	2 122 179	437 787	- 2 137 932	- 219 974	- 94 639

X repris au tableau "Équilibre financier" en (a) (tableau 4)

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement							Crédits de paiement							Restes	
		AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	Conso AE N	Reste à consommer AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	Conso CP N	Reste à consommer CP N	Restes à engager >= N (AE)	Restes à payer >= N sur AE consommées <= N (CP)
CARNOT3 ABONDEMENTS CARNOT 3	2 533 838	2 455 596	2 455 596	3 877	74 365	78 242	77 359	882	2 447 662	2 447 662	11 369	74 807	86 176	84 455	1 721	882	839
17A11R03-068-PAPIS-CE14-0043-03	133 877	133 877	133 877	-	-	-	-	-	133 877	133 877	-	-	-	-	-	-	-
18A06R14-996-FORAGE-CE43-0006-02	120 650	120 650	120 650	-	-	-	-	-	119 903	119 903	828	81	747	747	-	-	-
18A06R16-995-NOPS-CE07-0038-01	170 519	169 902	169 902	618	-	618	618	-	168 486	168 486	5 068	3 035	2 033	2 033	-	0,00	-
18A06R19-992-NIKAGARA-CE07-0034-03	36 879	9 624	9 624	1 745	29 000	27 255	27 255	-	9 624	9 624	2 001	29 256	27 255	27 255	-	-	-
18A11R13-997-PROMAP-CE44-0012-02	192 557	192 557	192 557	-	-	-	-	-	192 557	192 557	-	-	-	-	-	-	-
18A11R15-295-NANOBLUE-CE09-0012-02	103 645	103 645	103 645	-	-	-	-	-	103 645	103 645	-	-	-	-	-	-	-
18A11R17-994-NOPS-CE07-0038-02	115 526	99 079	99 079	3 447	13 000	16 447	16 447	-	98 997	98 997	7 601	8 928	16 529	16 529	-	-	-
18A11R18-993-PEPTIMPRINT-CE19-0023-01	297 929	297 013	297 013	916	-	916	916	-	297 013	297 013	916	-	916	916	-	0	-
18R05E02-999-CANBIOSE-GA778157H2020MSCA	104 242	82 823	82 823	16 604	4 815	21 419	20 770	649	81 690	81 690	17 737	4 815	22 552	20 875	1 677	649	1 028
18R11E03-998-HYPOXIMMUNO	116 900	116 900	116 900	-	-	-	-	-	116 900	116 900	-	-	-	-	-	-	-
19A06R02-258-CHICAAC-CE07-0017-03	156 600	91 853	91 853	15 322	61 197	45 875	43 859	2 016	91 082	91 082	14 550	61 197	46 647	43 992	2 655	20 888	639
19A06R08-357-HYDROMIC	90 589	90 589	90 589	-	-	-	-	-	90 589	90 589	-	-	-	-	-	-	-
19A11R01-235-TALAN-CE07-0004-01	167 833	104 759	104 759	165	47 030	46 865	46 851	14	104 656	104 656	3 867	43 101	46 968	45 769	1 199	16 223	1 184
19A11R03-240-DECRISP-CE11-0017-02	103 006	77 545	77 545	13 401	21 901	8 500	8 273	227	77 545	77 545	13 401	21 901	8 500	7 488	1 012	17 188	786
19R05F03-393-M2LAB	394 806	394 806	394 806	-	-	-	-	-	394 806	394 806	-	-	-	-	-	-	-
19R06F04-194-NOMAC OPV	190 871	177 743	177 743	13 128	-	13 128	13 128	-	177 743	177 743	13 128	-	13 128	13 128	-	-	-
19S06R20-184-LIXOL	80 301	80 301	80 301	-	-	-	-	-	74 571	74 571	2 723	3 006	5 729	5 729	-	-	-
20A11R11-989-SMASH-CE07-0021-01	154 980	59 848	59 848	13 569	59 536	45 967	45 740	227	59 271	59 271	12 092	58 636	46 544	38 107	8 437	49 392	8 210
20A11R12-988-NANOBELT-CE92-0028-02	161 119	70 517	70 517	44 706	91 903	47 197	47 163	34	68 208	68 208	40 086	89 593	49 507	49 473	34	43 438,04	-
20A11R13-987-VIRAGE-CE11-0024-02	134 002	51 982	51 982	11 651	53 303	41 652	41 823	171	51 486	51 486	10 133	52 281	42 148	41 250	898	40 197	1 069
20R06R03-038-IGNITION	17 856	17 856	17 856	-	-	-	-	-	17 856	17 856	-	-	-	-	-	-	-
20R06R04-221-AGENCE EAU	46 664	12 872	12 872	12 953	38 810	25 856	24 847	1 009	8 973	8 973	4 950	34 705	29 755	28 116	1 640	8 945	631
20S06R02-352-POC VIRIEUX	17 037	17 037	17 037	-	-	-	-	-	17 037	17 037	-	-	-	-	-	-	-
CARNOT4 ABONDEMENTS CARNOT 4	3 140 000	579 529	579 529	288 843	506 186	795 029	714 850	80 179	560 316	560 316	278 554	535 560	814 114	705 004	109 110	1 845 621	29 058
21S01R03-SB3-FINDMED	54 109	54 109	54 109	-	-	-	-	-	54 109	54 109	-	-	-	-	-	-	-
21S01R06-143-FINDMED	30 000	30 000	30 000	-	-	-	-	-	30 000	30 000	-	-	-	-	-	-	-
21S401R4-999-PRIME MUSE4	65 855	25 163	25 163	32 759	7 933	40 692	40 692	-	25 163	25 163	32 759	7 933	40 692	40 692	-	-	-
CPER 2020 2027	2 305 000	880 000	880 000	-	1 335 000	1 335 000	1 333 880	1 120	523 266	523 266	356 734	320 400	677 134	576 166	100 968	91 120	1 114 448
total contrats de recherche	11 237 188	6 598 174	6 598 174	246 679	2 343 978	2 590 657	2 504 471	86 186	6 197 030	6 197 030	634 071	1 343 003	1 977 074	1 747 723	229 351	2 134 543	1 157 892
Total contrats de formation continue	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19A03ER6-SOUTIEN EES MOB	24 105	24 105	24 105	-	-	-	-	-	24 105	24 105	-	-	-	-	-	-	-
MOBILITES ERASMUS MIC 2020	9 319	9 319	9 319	-	-	-	-	-	9 319	9 319	-	-	-	-	-	-	-
20A03ER7-SOUTIEN EES MOB	5 730	5 730	5 730	-	-	-	-	-	5 730	5 730	11 460	-	-	-	-	-	-
MOBILITES ERASMUS STAGE 2020	94 856	37 348	37 348	57 508	-	57 508	57 508	0	34 642	34 642	126 791	522	60 214	60 214	1	0	0
MOBILITES ERASMUS ETUDE 2021	99 187	62 946	62 946	28 266	64 507	36 241	36 241	0	62 946	62 946	28 266	36 241	36 241	36 241	0	0	-
21A03ER8-SOUTIEN EES MOB	19 977	4 200	4 200	13 983	29 760	15 777	15 777	-	4 200	4 200	25 971	30 800	15 777	15 777	-	-	-
MOBILITES ERASMUS STAGE 2021	209 694	71 560	71 560	32 854	105 279	138 133	138 133	-	71 560	71 560	32 429	425	138 133	138 133	-	0	-
21S01R01-TO3-CHEMENG	25 008	16 676	16 676	1 487	9 819	8 332	8 332	-	16 676	16 676	51 503	9 819	8 332	8 332	8 332	8 332	-
21S01R04-INP-NCUPEFGL	53 546	50 346	50 346	-	3 200	3 200	3 200	-	53 546	50 346	-	3 200	3 200	3 200	-	0	-
21S01R07-TO5-P ROOMS	46 799	44 999	44 999	1 800	-	1 800	1 800	-	44 999	44 999	1 800	-	1 800	1 800	-	-	-
21S01R09-UM-AGILHYBRID	76 504	71 739	71 739	1 823	2 941	4 764	4 764	-	52 918	52 918	20 644	2 941	23 585	23 585	-	0	-
21S01R10-TO3PRI-INNOV	11 611	-	-	5 763	-	5 763	5 763	-	-	-	5 763	-	5 763	5 763	-	5 849	-
MOBILITES ERASMUS ETUDE 2022	60 650	-	-	27 677	60 650	32 973	36 925	3 952	-	-	27 677	60 650	32 973	36 925	3 952	23 725	-
MOBILITES ERASMUS STAGE 2022	116 378	-	-	90 654	116 378	25 724	25 724	-	-	-	90 654	116 378	25 724	25 724	-	90 654	-
22F01F01-AMB-COMPAS	49 290	4 202	4 202	29	4 241	4 212	3 803	410	4 202	4 202	29	4 241	4 212	3 803	410	41 286	-
MOBILITES ERASMUS ETUDE 2023	63 950	-	-	9 775	-	9 775	12 159	2 384	-	-	9 775	-	9 775	12 159	2 384	51 791	-
MOBILITES ERASMUS STAGE 2023	103 473	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	103 473	-
23S03R22-AAPF-RESPECT	72 660	-	-	19 430	-	19 430	20 981	1 551	-	-	19 430	-	19 430	17 021	2 409	51 679	3 960
23S03R23-PRI-IDIL	2 600	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 600	-
23S03R24-PROPEDA-ASAPE	15 985	-	-	1 500	-	1 500	74	1 426	-	-	1 500	-	1 500	74	1 426	15 911	-
23S03R25-AAPF-PACTE	57 770	-	-	17 500	-	17 500	12 939	4 561	-	-	17 500	-	17 500	4 335	13 165	44 831	8 604
Total contrats d'enseignement	1 219 091	403 170	403 170	14 143	396 775	382 632	375 791	1 491	384 843	381 643	177 940	265 217	404 160	384 755	19 404	440 129	12 564
Total programmes pluriannuels d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	12 456 279	7 001 345	7 001 345	232 535	2 740 754	2 973 289	2 880 262	84 695	6 581 873	6 578 673	812 011	1 608 220	2 132 479	248 755	2 574 672	1 170 456	
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :																	
Ss total personnel	5 734 550	3 538 272	3 199 094	2 535 455	-	2 535 455	801 583	1 733 872	933 748	3 538 272	3 538 272	-	3 538 272	801 583	523 266	801 583	871 428
Ss total fonctionnement et intervention	3 683 628	2 132 657	2 132 657	1 550 971	-	1 550 971	678 954	872 017	745 901	1 999 191	1 999 191	-	1 999 191	762 334	523 266	678 954	482 217
Ss total investissement	2 856 806	1 240 328	1 240 328	1 616 478	-	1 616 478	199 314	1 417 164	449 686	1 028 433	780 088	-	780 088	246			

	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
CARNOT3 ABONDEMENTS CARNOT 3	2 533 838	93	2 533 745	2 277 000	188 745	68 000
17A11R03-068-PAPIS-CE14-0043-03	133 877	-	133 877	107 102	26 775	-
18A06R14-996-FORAGE-CE43-0006-02	120 650	-	120 650	109 036	11 614	-
18A06R16-995-NOPS-CE07-0038-01	170 519	85	170 434	154 422	16 012	0
18A06R19-992-NIKAGARA-CE07-0034-03	36 879	160	36 719	34 992		1 727
18A11R13-997-PROMAP-CE44-0012-02	192 557	305	192 862	174 524	18 338	-
18A11R15-295-NANOBLUE-CE09-0012-02	103 645	0	103 645	93 281	10 364	-
18A11R17-994-NOPS-CE07-0038-02	115 526	77	115 449	104 841	10 608	-
18A11R18-993-PEPTIMPRINT-CE19-0023-01	297 929	355	297 575	267 818	29 757	-
18R05E02-999-CANBIOSE-GA778157H2020MSCA	104 242	-	104 242	69 892	21 221	13 129
18R11E03-998-HYPOXIMMUNO	116 900	-	116 900	107 210		9 690
19A06R02-258-CHICAAC-CE07-0017-03	156 600	-	156 600	140 940		15 660
19A06R08-357-HYDROMIC	90 589	-	90 589	-	97 293	6 704
19A11R01-235-TALAN-CE07-0004-01	167 833	-	167 833	151 050		16 783
19A11R03-240-DECRISP-CE11-0017-02	103 006	-	103 006	92 706		10 300
19R05F03-393-M2LAB	394 806	5 822	400 627	110 822	289 806	-
19R06F04-194-NOMAC OPV	190 871	-	190 871	79 651	111 220	-
19S06R20-184-LIXOL	80 301	381	80 682	80 682		-
20A11R11-989-SMASH-CE07-0021-01	154 980	-	154 980	108 486	30 996	15 498
20A11R12-988-NANOBLT-CE92-0028-02	161 119	-	161 119	145 008		16 111
20A11R13-987-VIRAGE-CE11-0024-02	134 002	-	134 002	120 602		13 400
20R06R03-038-IGNITION	17 856	1 355	16 501	-	16 501	-
20R06R04-221-AGENCE EAU	46 664	-	46 664	23 332		23 332
20S06R02-352-POC VIRIEUX	17 037	8	17 045	17 045		-
CARNOT4 ABONDEMENTS CARNOT 4	3 140 000	1 416	3 141 416	2 025 000	801 000	315 416
21S01R03-SB3-FINDMED	54 109	-	54 109	45 993		8 116
21S01R06-143-FINDMED	30 000	-	30 000	25 500		4 500
21S401R4-999-PRIME MUSE4	65 855	545	66 400	34 800	31 600	-
CPER 2020 2027	2 305 000	-	2 305 000	975 000	818 000	512 000
total contrats de recherche	11 237 188	6 353	11 243 541	7 676 734	2 529 848	1 036 959
total contrats de formation continue	-	-	-	-	-	-
19A03ER6-SOUTIEN EES MOB	24 105	2 855	21 250	22 380		1 130
MOBILITES ERASMUS MIC 2020	9 319	356	9 675	7 740	1 935	-
20A03ER7-SOUTIEN EES MOB	5 730	803	6 533	12 480		5 947
MOBILITES ERASMUS STAGE 2020	94 856	-	94 856	22 598	72 258	-
MOBILITES ERASMUS ETUDE 2021	99 187	-	99 187	71 455	7 925	19 807
21A03ER8-SOUTIEN EES MOB	19 977	-	19 977	22 840		2 863
MOBILITES ERASMUS STAGE 2021	209 694	-	209 694	100 535	67 373	41 785
21S01R01-TO3-CHEMENG	25 008	3 311	28 319	-		28 319
21S01R04-INP-NCUPEFGL	53 546	10 346	43 200	38 400	4 800	-
21S01R07-TO5-P ROOMS	46 799	1	46 800	46 800		-
21S01R09-UM-AGILHYBRID	76 504	-	76 504	76 504		-
21S01R10-TO3PRI-INNOV	11 611	-	11 611	7 382	4 229	-
MOBILITES ERASMUS ETUDE 2022	60 650	150	60 800	48 520		12 280
MOBILITES ERASMUS STAGE 2022	116 378	1	116 378	93 102		23 276
22F01F01-AMB-COMPAS	49 290	-	49 290	13 734	5 724	29 832
MOBILITES ERASMUS ETUDE 2023	63 950	-	63 950	-		63 950
MOBILITES ERASMUS STAGE 2023	103 473	-	103 473	-		103 473
23S03R22-AAPF-RESPECT	72 660	-	72 660	-	72 660	-
23S03R23-PRI-IDIL	2 600	-	2 600	-	2 600	-
23S03R24-PROPEDA-ASAPE	15 985	-	15 985	-	15 985	-
23S03R25-AAPF-PACTE	57 770	-	57 770	-	57 770	-
Total contrats d'enseignement	1 219 091	8 579	1 210 512	584 470	313 259	312 782
Total programmes pluriannuels d'investissement	-	-	-	-	-	-
Total	12 456 279	2 226	12 454 053	8 261 205	2 843 107	1 349 741

TABLEAU 10 BIS
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Montants BR n°3 2023 du 6 décembre 2023	Montants exécutés	
Niveaux initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	1 273 023	1 853 851	
	2 Niveau initial du fonds de roulement	3 417 366	3 417 366	
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 767 734	- 767 733	
	4 Niveau initial de la trésorerie	4 185 100	4 185 100	
4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	2 122 179	2 122 179	
4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	2 062 920	2 062 920	
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	14 152 992	13 200 308	
	6 Résultat patrimonial	- 484 609	- 89 644	
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	129 943	607 820	
	8 Variation du fonds de roulement	- 246 953	274 118	
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	-	-	
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	-	- 3 175
	Variation des stocks	+ / -	-	3 409
	Charges sur créances irrécouvrables	-	-	
	Produits divers de gestion courante	+	-	235
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	46 336	- 904 062
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	181 429	- 159 123
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	- 135 093	- 798 607
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	- 65 260	-
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	65 260	53 668
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-	293 289	1 181 354
12.a	Recettes budgétaires	13 705 225	13 976 217	
12.b	Crédits de paiement ouverts	13 998 514	12 794 863	
13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		877 985	- 412 806	
14 Variation de la trésorerie = 12 - 13		584 696	768 549	
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	98 621	437 787	
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	486 075	330 762	
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		- 831 649	- 494 430	
16 Variation des restes à payer		154 478	405 445	
Niveaux finaux	17 Niveau final de restes à payer	1 427 501	2 259 296	
	18 Niveau final du fonds de roulement	3 170 413	3 691 484	
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	- 1 599 383	- 1 262 164	
	20 Niveau final de la trésorerie	4 769 796	4 953 648	
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	2 220 800	2 559 966
20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	2 548 995	2 393 682	

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

TABLEAU 11 - EPSCP
TABLEAU RETRAÇANT LES MOYENS DES UNITÉS MIXTES DE RECHERCHE

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Moyens de l'établissement		Moyens hors budget de l'établissement					
				CNRS		UM		CEA	
UMR-5247 IBMM	Personnel	558 533	11	5 165 110	56	6 291 545	97		
	Fonctionnement	19 238		103 150		181 213			
	Investissement	10 003		131 850		105 187			
UMR-5253 ICGM	Personnel	#####	29	8 866 921	91	5 937 542	98		
	Fonctionnement	185 801		174 850		213 380			
	Investissement	37 068		223 150		114 620			
UMR-5257 ICSM	Personnel	149 504	2	1 244 557	13	570 490	10	#####	60
	Fonctionnement	25 271		72 110		28 400		150 000	
	Investissement	5 915		120 490		22 000			-
UMR-5235 IEM	Personnel	780 379	11	3 040 039	35	1 958 046	32		
	Fonctionnement	46 302		35 400		62 000			
	Investissement	20 030		86 600		50 000			
U-1298 INM	Personnel					2 586 437	40		
	Fonctionnement					49 600			
	Investissement					45 000			
TOTAL	Personnel	#####	53	#####	195	#####	277	#####	60
	Fonctionnement	276 612		385 510		534 593		150 000	
	Investissement	73 016		562 090		336 807			-

Les colonnes moyens hors budget de l'établissement contiennent des données prévisionnelles qui n'ont pas pu être actualisées.

Le tableau est à renseigner en droits constatés et en ETPT.